



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 19.10.18	Séance du Vendredi 12 Octobre 2018 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF
--	---	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 12 Octobre 2018 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R. 0.1. – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté nomme Monsieur François LOPEZ comme secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Contrat de développement métropolitain 2018-2020 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Région Bourgogne Franche-Comté

Mme C. COMTE-DELEUZE, conseillère intéressée, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le contrat de développement métropolitain du Grand Besançon et autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à le signer,
- approuve le contrat de territoire CAP TERRITOIRE du SCoT de l'Agglomération bisontine et autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à le signer,
- pour les projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon, sollicite les financements inscrits dans les contrats précités auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre du projet de Grande Bibliothèque

Mme C. COMTE-DELEUZE et MM. JL. FOUSSERET (2), A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président à :
 - o approuver le lancement des études et du concours de maîtrise d'œuvre,
 - o approuver la composition du jury,
 - o approuver le plan de financement de l'opération
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions potentielles auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que tout autre partenaire potentiel tel que le Département du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.2 - Présentation des structures partenaires de la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments relatifs aux structures partenaires de la CAGB.

Conseil de Communauté

Séance du Vendredi 12 Octobre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 7.1, 0.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents : **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : M. Eric ALAUZET (jusqu'au 7.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.1), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 7.1), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 7.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 7.1), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 7.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 1.1.1) **Bonnay** : M. Gilles ORY **Brailles** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE représenté par M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Fontain** : Mme Martine DONEY **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Les Auxons** : M. Jacques CANAL **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY représenté par Mme Géraldine LAMBLA **Vieilley** : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel LOYAT, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **François** : M. Claude PREIONI **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET **Saône** : M. Yoran DELARUE **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 0.2), T. BIZE, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.1), C. DELBENDE, C. DEVESA, M. EL-YASSA (jusqu'au 1.1.1), B. FALCINELLA, A. GHEZALI, J. GROSERRIN (jusqu'au 7.1), M. LOYAT, E. MAILLOT (jusqu'au 1.1.1), M. OMOURI, S. PESEUX, K. ROCHDI (jusqu'au 7.1), R. STHAL, G. VAN HELLE (jusqu'au 0.1), M. ZEHAF (à partir du 7.1), C. PREIONI, H. TRUDET, S. RUTKOWSKI, D. PARIS, P. CONTOZ, M. FELT, P. BELUCHE, D. GAUTHEROT, JN. BESANCON

Mandataires : D. DARD (à partir du 0.2), A. VIGNOT, JL. FOUSSERET, P. GONON (jusqu'au 0.1), C. LIME, F. PRESSE, S. WANLIN (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, N. BODIN, L. FAGAUT (jusqu'au 7.1), S. BARATI-AYMONIER, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.1.1), M. SEBBAH, C. WERTHE, D. POISSENOT (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT, M. LEMERCIER (jusqu'au 0.1), C. MICHEL (à partir du 7.1), JY PRAILON, P. SIMONIN, J. CANAL, R. STEPOURJINE, D. HUOT, C. BOTTERON, J. KRIEGER, G. ORY, V. MAILLARD



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du vendredi 12 octobre 2018

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	3
Rapport n°0.2 - Présentation des structures partenaires de la CAGB	3
Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	6
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance	6
Commission n°1 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	6
Rapport n°1.1.1 - Contrat de développement métropolitain 2018-2020 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Région Bourgogne Franche-Comté	7
Commission n°7 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	14
Rapport n°7.1 - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre du projet de Grande Bibliothèque	14
Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	20
Rapport n°0.2 - Présentation des structures partenaires de la CAGB	20

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du vendredi 12 octobre 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h30.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.2 - Présentation des structures partenaires de la CAGB

M. LE PRÉSIDENT.- Chers amis, nous avons le quorum. Nous pouvons donc démarrer. Nous commençons par le Conseil spécial sur les structures associées. Nous reprendrons ensuite le débat sur les deux sujets de ce soir, le contrat de développement métropolitain 2018-2020 (rapport n°1.1.1) et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre (rapport n°7.1). Peut-être nous arrêterons-nous en milieu de Conseil de Structures, car nous avons besoin que tout le monde soit là pour voter ces deux points. Je sais que certains collègues doivent partir, qu'ils ne pourront pas rester pendant toute la durée du Conseil, car ils ont d'autres réunions ce soir. Nous procéderons donc peut-être en deux temps.

Nous démarrons tout de suite le Conseil des Structures Associées. Vous savez que ce Conseil est devenu un peu une habitude, car il répondait à un besoin. Ce rendez-vous démocratique est important. Il nous permet de rappeler combien l'action de ces partenaires est précieuse sur l'ensemble du territoire. Je n'en dirai pas plus sinon ce serait trop long. Je viens de dire qu'il fallait que nous puissions passer l'ensemble de ces structures, il y en a beaucoup et ce sera très intéressant. Nous répondrons aux questions au fur et à mesure qu'elles se poseront. Je propose que nous lancions ce diaporama.

En matière d'aménagement du territoire

❖Pôle métropolitain Centre Franche-Comté (PMFCF)

Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté est un syndicat mixte que je préside et qui a d'ailleurs tenu une réunion aujourd'hui à Dole. Vous avez la carte. Il y avait une très bonne assemblée de 150 personnes à Dole. Elles ont conclu qu'il fallait continuer à travailler ensemble pour avancer sur des projets communs, pour se coordonner concernant le projet de contrat FEDER 2021-2027 (Fonds Européen de Développement Régional). Quelques projets ont été validés en 2017, parmi lesquels l'aménagement industriel des Prés-de-Vaux et la Rhodia. À la Région, ils étaient en séance. Ils n'ont pas pu être là, mais le Secrétaire général aux Affaires Régionales a dit combien il était intéressant pour lui que nous puissions effectivement nous mettre d'accord pour ensuite avancer, que nous étions un interlocuteur dont ils avaient besoin.

Ce Pôle métropolitain est aussi chargé de rassembler les idées et de faire du lobbying demain peut-être auprès de la SNCF, auprès de la Région pour faire entendre un point de vue commun, plutôt que d'y aller en ordre dispersé.

Cette structure n'est pas une feuille de plus dans le mille-feuille. Il fonctionne très simplement avec un seul poste. Le budget pour l'ensemble de cette structure est de l'ordre de 60 000 €. Le travail de réflexion

est fait par des groupes de travail animés par les DGS et les Directeurs généraux adjoints. Il y a également Sylvain VAIVRE, qui fait un gros travail, et un poste de secrétariat. C'est donc un syndicat important. Nous avons commencé à engager des travaux de rapprochement avec Belfort, Montbéliard et Héricourt. Ce matin, a été émise l'idée de continuer à se rapprocher du sud de la région lyonnaise et du nord du Grand Nancy, sachant qu'il reste toujours un point un peu compliqué avec Dijon, mais nous y arriverons un jour. Avez-vous des questions à poser par rapport à cela, ou est-ce clair pour tout le monde ?

Les communes se regroupent en intercommunalité, et les intercommunalités dans des pôles métropolitains. Ce pôle métropolitain compte 360 000 personnes, 167 000 emplois, et le bassin de vie compte 700 000 personnes, ce qui est beaucoup. Si nous additionnons l'ensemble de ces agglos, rien qu'à Besançon, nous comptons 200 000 personnes. Il y a par exemple un élément important de réflexion, de décision et de lobbying, fait par le pôle métropolitain lorsque nous avons travaillé pour la contribution au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Cela a été fait, et en matière d'ingénierie, une structure très efficace nous accompagne, l'AudaB. S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au point suivant.

❖ Syndicat Mixte Lumière

Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Syndicat mixte Lumière a pour objet d'assurer le développement, la gestion et la maintenance du réseau de fibre optique sur le Grand Besançon, réseau que nous avons depuis les années 90. Nous avons 300 km de fibre et la Ville de Besançon a été la première collectivité à mettre en place cette fibre optique qui nous sert beaucoup actuellement. Tout cela va permettre de passer à un accès à très haut débit sur nos zones industrielles. Malheureusement, nous n'allons pas les « fibrer ». Nous sommes dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêts et Orange doit « fibrer » les particuliers.

Cela n'avance pas assez rapidement, mais avec le Syndicat mixte Lumière, nous avons déjà réussi à régler certains problèmes. Je pense par exemple à Busy, Vorges-les-Pins. Nous travaillons aussi sur Torpes, sur le charmant pays de notre ami Jean-Yves PRALON, et sur un certain nombre de points à Deluze. À cet égard, on nous a dit l'autre jour : « Monsieur le Maire, il ne se passe rien en matière de smart city. Regardez ce qu'il se passe ailleurs. » Cela m'a un peu piqué au vif. J'ai répondu : « Que se passe-t-il à Dijon ? » Effectivement, il y a un très gros projet pas très loin de chez nous, il ne sera lancé qu'en 2019 et il s'étendra sur 10 ans. Nous avons peut-être moins de lisibilité pour l'instant, car nous avons justement commencé il y a 10 ans. Par exemple, la Caisse des Dépôts et Consignations nous a repérés pour être l'un des sept territoires démonstrateurs de la smart city sur l'ensemble du territoire national.

J'ai demandé que l'on me donne quelques exemples. Les feux collectifs sont déjà intelligents, 70 caméras ont été installées et peuvent compter les véhicules. Tous nos feux ne seront pas intelligents dans quelques années, mais ils le sont déjà depuis quelques années. Si je prends l'exemple de l'éclairage, on me dit que dans certaines grandes villes, on va commander l'éclairage, on va faire de grands travaux dans les 10 prochaines années, ce qui est très bien, sauf que nous avons déjà un tiers du parc équipé.

Je crois que par rapport à cela, il y a les discours, on peut faire de grandes campagnes de communication en disant : « on va investir beaucoup dans les 10 prochaines années ». Nous avons peut-être un peu le tort de ne pas assez faire de communication, mais en tout cas, nous la faisons depuis de longues années. C'est également le cas dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des transports avec le tram. Dans ce dernier domaine, nous ne sommes absolument pas en retard, et je tenais à le dire. Concernant la fibre, nos amis prévoient 140 km, alors que nous en avons déjà 360. J'ai demandé quelques chiffres, car je me demandais si je ne disais pas de sottises. Peut-être dis-je que nous sommes en avance, alors que ce ne serait pas le cas. Certes, nous ne sommes pas en avance, mais nous sommes bien dans le timing.

Le réseau Lumière permet aussi de « fibrer » les zones, et nous avons le très bon exemple de la zone de Chaudfontaine avec l'implantation de DIXI Microtechniques et l'agrandissement d'une autre

entreprise qui a fait venir tout son service de recherche ici, sur le secteur de Marchaux-Chaufontaine. Si nous n'avons pas été là pour investir les 100 000 € pour mettre de la fibre là-bas, cette entreprise ne serait pas venue, une autre serait partie ailleurs et la troisième ne s'y serait jamais installée. Pour l'instant, ce Syndicat mixte a un fonctionnement très équilibré, et nous avons le Département à nos côtés.

S'il n'y a pas de question, nous pouvons peut-être passer au point suivant.

❖ Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT) de l'Agglomération bisontine

Un diaporama est projeté en séance.

Mme DONEY.- Je vais vous laisser découvrir le diaporama et le lire. Je suis bien évidemment à votre disposition si vous avez des questions. Je trouve que ce diaporama résume bien ce qu'est notre SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) aujourd'hui, et je ne doute pas que vous le connaissiez par cœur.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Martine ? Le SCoT est un élément essentiel pour notre agglomération.

Mme PRESSE.- Je remercie Martine pour cette présentation, et surtout pour l'objectif qu'elle aura de faire de ce territoire un territoire résilient. Cela correspond bien à ce qui nous a été annoncé dans le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat) récemment. Tout est à mettre en œuvre, et j'espère que les options que nous prendrons décideront de toutes nos politiques, qui sont entièrement à revoir à ce jour. Nous savons que nous avons une période de 2 ans pour maintenir une élévation de température ne dépassant pas 1,5 °C.

Mme DONEY.- Françoise PRESSE fait allusion au fait que nous avons choisi de réviser notre SCoT et d'afficher clairement que nous présenterons un SCoT résilient. Nous avons pris cet angle d'attaque pour notre révision. Certainement, comme je l'ai présenté au dernier Comité syndical, que la chaleur de cet été et la durée de cette sécheresse ont fait que nous avons pris cette optique. En même temps, nous savons très bien que choisir un SCoT résilient, c'est également d'avoir tous les autres aspects quels qu'ils soient, qui seront touchés par cela, que ce soit le numérique, la préservation des espaces. Il y a beaucoup de choses, notre travail sera transversal. Toutefois, nous prenons cet angle d'attaque, et j'en suis également très heureuse.

Françoise, il n'y a pas de souci. Nous avons un grand chantier devant nous, et il faudra bien que nous y arrivions.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous verrons cela en détail. Le terme « résilience » n'était quasiment utilisé pas il y a 10 ans, même 5 ans, et maintenant, nous le retrouvons partout. La résilience est partout. Comme nous le disions avec Gaby, on parlait de la résilience face à la mort, mais maintenant, c'est partout. Il faudra que nous regardions cela avec une grande attention. Ce terme fait partie de ceux qui viennent et qui quelquefois repartent. En tout cas, nous sommes d'accord pour dire que le sujet que tu proposes restera. Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Merci, Martine, pour le travail que tu fais au SCoT. Nous passons au point suivant.

❖ Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AudaB)

Un diaporama est projeté en séance.

Mme BARTHELET.- Je peux parler en même temps que la projection. Je pense que cela ne va pas gêner votre lecture. Sur notre territoire, nous accompagnons le Grand Besançon sur des documents auxquels vous êtes habitués, comme le PLH (Programme Local de l'Habitat), le PCAET (Plan Climat Énergie Territorial), le schéma cyclable, le PLU (Plan Local d'Urbanisme), le projet de territoire cette année, le PLUI (Plan Local Urbain Intercommunal).

Nous travaillons aussi sur les coopérations transfrontalières, la hiérarchisation des voies (étude que nous avons travaillée cette année plus particulièrement). Nous faisons également des études sur

l'identification des freins à l'opérationnel, pour voir ce qui pourrait permettre de lever ces freins pour mobiliser plus facilement du foncier. L'AudaB participe aussi d'une façon générale au marketing territorial que nous essayons aussi de promouvoir au sein du Grand Besançon. Nous participons autant que possible à toutes les sollicitations. Par exemple, j'ai répondu cette semaine à une audition flash à l'Assemblée nationale sur les disparités territoriales afin d'y présenter les travaux de la Fédération nationale des Agences d'Urbanisme, et c'était aussi l'occasion de présenter le Grand Besançon.

Nous accompagnons d'autres territoires – et nous en avons entendu parler ce matin à Dole, ce qui nous a fait extrêmement plaisir, salariés ou élus de l'AudaB – proches du Grand Besançon et qui font partie, dans notre projet de territoire, des alliances que nous voulons créer. Il y a déjà le Pays Horloger. Depuis peu, la Communauté d'Agglomération de Vesoul adhère également à l'AudaB pour notre plus grand plaisir, et nous les accompagnerons pour le projet « Cœur de ville ». Nous participons aussi en essayant d'organiser des événements qui permettent de mettre la Ville ou notre Agglomération en lumière. En 2017, nous avons présenté un club « culture et patrimoine ». Nous mettons également en relation, grâce aux études que nous menons avec les différents partenaires, les nouveaux partenaires de l'Agence (par exemple Enedis et SNCF Réseau). D'autres projets nous permettent de nous mettre en lien avec le projet de territoire, comme le projet « Request » qui permet aux urbanistes de travailler de chaque côté de la frontière avec la Suisse.

J'ai essayé de vous résumer les différentes missions et les thématiques dans lesquelles l'Agence s'inscrit. Je suis bien évidemment à votre disposition si vous avez des questions. C'est aussi l'occasion, car nous avons rarement l'occasion de prendre la parole en tant que Présidente de structure, de remercier le Grand Besançon pour son accompagnement sans faille. Il est un partenaire fondateur de l'Agence qui n'oublie pas ses engagements de départ. Merci à l'Exécutif.

M. LE PRÉSIDENT.- Beaucoup de villes ont remercié ce matin l'AudaB pour la qualité de son travail. On parlait beaucoup d'ingénierie et on disait que ce n'était pas la peine d'inventer quelque chose, puisque l'AudaB était déjà là et Madame le Maire de Villers-le-Lac a dit qu'elle travaillait par exemple avec l'AudaB, ce qui est très bien. Avez-vous des questions à poser à Catherine BARTHELET ? Je n'en vois pas.

Puisque nous avons le quorum aujourd'hui, nous allons stopper un instant. Je sais que certains collègues doivent partir vers d'autres réunions. Nous faisons une pause dans le Conseil des Structures associées pour voter deux rapports.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT.- La séance du Conseil Communautaire est ouverte. Le quorum est atteint. Le secrétaire de séance sera François LOPEZ.

Les pouvoirs sont les suivants : Daniel PARIS à Robert STEPOURJINE, Claude PREIONI à Jean-Yves PRALON, Philippe BELUCHE à Jacques KRIEGER, Thibaut BIZE à Anne VIGNOT, Clément DELBENDE à Christophe LIME, Cyril DEVESA à Françoise PRESSE, Hugues TRUDET à Philippe SIMONIN, Jean-Noël BESANÇON à Valérie MAILLARD, Sophie PESEUX à Christine WERTHE, Michel OMOURI à Mina SEBBAH, Jacques GROSPERRIN à Ludovic FAGAUT, Gérard VAN HELLE à Myriam LEMERCIER, Béatrice FALCINELLA à Pascal CURIE, Karima ROCHDI à Danièle POISSENOT, Rémi STHAL à Catherine THIEBAUT, Rosa REBRAB à Ilva SUGNY, Yannick POUJET à Patrick BONTEMPS, Michel LOYAT à Sorour BARATI-AYMONIER, Pierre CONTOZ à Daniel HUOT, Daniel GAUTHEROT à Gilles ORY, Catherine COMTE-DELEUZE à Philippe GONON, Serge RUTKOWSKI à Jacques CANAL.

Commission n°1 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que cet après-midi, la Région a voté à l'unanimité, d'après ce que je sais. Tout le Conseil régional, que ce soit la gauche ou la droite républicaine, a voté pour ce contrat de développement métropolitain qui est très important, mais je ne vais pas trop rentrer dans les détails, car nous en avons déjà beaucoup parlé. La presse en a aussi beaucoup parlé, mais nous devons tout de même en dire un mot ici.

La région Bourgogne-Franche-Comté investira 40,2 M€ sur notre territoire pour ce contrat métropolitain. Avec les contributions de l'État, d'autres structures, du Grand Besançon, des communes, ce seront 150 M€ mobilisés dans les deux prochaines années pour investir sur notre territoire, car cela doit être réalisé dans ce délai. Nombre de ces projets sont sur Besançon. Toutefois, ils ne concernent pas uniquement Besançon, mais l'ensemble du territoire. Quand on met la moitié des finances sur l'Université, cela ne concerne pas uniquement les Bisontins, mais cela concerne l'ensemble des habitants du Grand Besançon, voire au-delà, le Département, voire la Région. Par exemple, lorsqu'il y a des crédits sur la BUBA (Bibliothèque Universitaire Bibliothèque d'Agglomération), cela concerne l'ensemble du territoire comtois.

Vous connaissez l'axe fort qu'est l'Université. Un effort sans précédent est fait non seulement par la région Bourgogne-Franche-Comté, mais aussi par le Grand Besançon. Des dizaines de millions d'euros seront investis, car nous avons besoin que notre Université continue à être performante, et pour que nous puissions offrir aux universitaires, aux étudiants, les moyens qu'il faut avoir aujourd'hui, pour que nous soyons une Université qui compte. Tout cela est détaillé dans ce contrat métropolitain que nous avons présenté hier lors d'une conférence de presse avec Marie-Guite DUFAY. Ce contrat vient d'être voté par la Région, et c'est symboliquement que nous avons voulu le voter le même jour, donc ce soir. La Région a voté et j'espère que nous voterons ce contrat métropolitain à l'unanimité, puisqu'il apportera des financements très importants pour notre territoire et pour développer des pôles qui nous paraissent intéressants dans les années à venir. Je n'en dis pas plus, car ce serait trop long.

Gaby, peut-être veux-tu reprendre cela.

M. BAULIEU.- Je vais ajouter quelques mots en utilisant le diaporama, dont vous avez le début sous les yeux. Ce diaporama reprend les thèmes développés dans le rapport que vous avez lu avec attention. Je n'ai pas l'intention de développer tous les éléments ou toutes les actions du programme, dont vous avez toutes les fiches détaillées dans votre dossier. Néanmoins, comme l'a dit le Président, il est important. Ce n'est pas tous les jours que nous signons un contrat avec un cofinancement à 40 M€. Nous devons donc en souligner à la fois les traits caractéristiques et les modalités dans lesquelles d'ailleurs ce contrat a été mis au point, conclu dans sa forme de proposition, en lien avec nos orientations validées dans cette salle.

Nous pouvons tout à fait souligner qu'il s'agit de tourner autour des fonctions métropolitaines et la mise en œuvre des alliances territoriales. C'est la notion de complémentarité, valeur que nous cultivons de plus en plus, et pour le Pôle métropolitain, c'était bien évidemment dans ce sens. Comme c'est indiqué, ce contrat est basé sur des marqueurs qui font l'identité du Grand Besançon, et c'est ce que nous retrouvons dans la déclinaison du projet de territoire « Action Grand Besançon ».

Il s'agit donc de :

- dynamiser les alliances, à la fois sur notre territoire et au-delà : quand nous étions en pôle métropolitain, nous parlions bien évidemment de notre attachement à promouvoir et à contribuer à un développement multipolaire équilibré sur l'ensemble du territoire,
- renforcer la cohésion,
- anticiper les transitions notamment énergétiques,
- susciter l'effervescence, car c'est par notre dynamisme que nous progressons.

Bien évidemment, les actions de ce contrat sont en phase avec les propres orientations de la Région, et par quelques orientations majeures du SRADDET sur les axes de développement de l'économie, d'accélération de la transition écologique et énergétique et de la construction d'une société plus fraternelle et solidaire.

Concernant les éléments à souligner, vous l'avez vu dans la construction de ce contrat métropolitain. Il y a en même temps en « poupée gigogne », le contrat de territoire dénommé « Cap Territoire » qui est dans ce contrat métropolitain et que connaissent les autres territoires de la Région en dehors des grandes agglomérations. Ce contrat de territoire s'applique sur le périmètre du SCoT de l'Agglomération bisontine. Vous savez que désormais, le SCoT réunit le Grand Besançon et le Val Marnaysien. C'est dans le cadre du contrat global que nous trouvons cette enveloppe régionale de 5,4 M€ répartie à raison de 5,2 M€ pour le Grand Besançon et 0,2 M€ pour le Val Marnaysien. Je viens d'indiquer que ces 5,2 M€ sont dans l'enveloppe globale des 40,2 M€.

Les modalités d'élaboration du contrat ne sont pas sorties comme cela, dans un claquement de doigts. C'est bien évidemment par discussion, voire des négociations, donc par des démarches itératives avec la Région que progressivement, il a été mis au point, puisque nous avons recensé 90 projets au titre du projet de territoire « Action Grand Besançon » qui pouvaient trouver leur place dans cette contractualisation. Ensuite, il s'agit de bâtir les choses en commun, en relation avec la stratégie de la Région et le SRADDET. C'est ainsi, avec le niveau d'engagement possible, qu'ont été sélectionnés les 29 projets constituant ce contrat qui reste à l'état de projet tant que nous ne l'aurons pas voté.

Sur les axes autour desquels s'articule ce contrat, c'était évoqué avec insistance par le Président dans son propos introductif. Il y a une dimension dépassant toutes les autres accordées à ce contrat : elle concerne tout ce qui tourne autour de l'enseignement supérieur, du label « Synergie Campus » auquel nous nous familiarisons désormais. Nous pouvons tous retenir et partager sur ce contrat, même si le reste est important, qu'il y a un axe prioritaire que nous considérons bien évidemment comme étant tout à fait stratégique dans le positionnement des territoires. Nous parlions, pour le pôle métropolitain, de développement multipolaire, d'équilibre, etc. Bien évidemment, nous rappelons régulièrement que l'existence de l'enseignement supérieur sur notre territoire est tout à fait déterminante, en complémentarité avec d'autres territoires.

Le Président disait qu'en tant que pôle métropolitain aujourd'hui, il y a ce qui est à Dijon, ce qui est chez nous, ce qui est dans le Nord Franche-Comté et ce qui est à Vesoul, au moins. C'est donc cet ensemble que nous devons porter, mais bien évidemment, nous investissons particulièrement sur ce qui nous concerne sur notre territoire, et dont vous avez le détail par ailleurs.

Vous savez que dans l'élaboration de notre projet de territoire, cette image Grandeur Nature est également essentielle. Vu sous toutes ces acceptions, c'est bien évidemment le loisir, le sport, la compétition, le sport-santé, mais c'est aussi ce qui va avec en matière d'activité économique à caractère commercial, voire industriel. Il y a donc là un autre axe par lequel nous considérons souligner l'image typique de notre territoire. Après, concernant les autres axes que sont la culture et le patrimoine, une partie non négligeable du patrimoine se rattachant à ce qui était l'enseignement, puisque si nous avons une partie de l'action bibliothèque dans l'axe 1, nous avons toute une partie grande bibliothèque dans l'axe 3, et là, nous sommes en parfaite complémentarité. Nous pourrions aussi en faire un paquet global si nous voulions présenter les choses uniquement sous cet angle.

Concernant la transition énergétique, je ne vais pas développer notre souhait d'investir dans ce domaine. Vous avez trouvé les différentes actions regroupées sous cet axe, avec un axe plus transversal de cohésion et solidarité, « bien vivre ensemble », ce qui fait aussi partie des axes de la politique de la Région et que nous retrouvons sur des déclinaisons touchant plus particulièrement le territoire bisontin sur les secteurs qui méritent notre attention particulière.

Cet ensemble traduit un engagement financier avec le contrat métropolitain dans ses enveloppes par axe que je viens de résumer, et avec la « poupée gigogne » Cap Territoire qui se trouve intégrée dans le contrat métropolitain. Quand on arrondit les chiffres, on parle de 150 M€, mais en réalité, nous sommes sur une trajectoire proche de 156 M€, avec 40,2 M€ de concours de la Région. Aujourd'hui, les autres financements identifiés sont à 80 M€. Il y a donc des opérations qu'il convient encore de boucler, certains chiffres étant indiqués dans le cartouche vert en bas de l'écran.

Le propos introductif et ce tableau résumant ce qu'est le contrat métropolitain. Je ne pense pas qu'il soit particulièrement indispensable d'énoncer et de parcourir les 29 actions que vous avez dans votre dossier. Dans les propos introductifs, nous avons essayé, de mettre l'accent sur le sens que nous avons souhaité donner à ce contrat métropolitain à portée majeure à la fois sur l'enseignement supérieur et

notre image territoriale Grandeur Nature que nous allons nous employer de plus en plus à promouvoir et à développer dès dimanche matin sous un certain volet.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je rappelle que dimanche matin, nous allons à Avanne inaugurer le territoire des parcours de trail. Le Grand Besançon est le premier territoire français à être labellisé « territoire de trail ». Il y aura donc le Vice-Président de la Fédération Française d'Athlétisme. Comme je le disais aujourd'hui à Dole, avec ces 140 km de circuit repéré et entretenu, il y a certainement matière à développer beaucoup d'activités dans le Grand Besançon.

M. BAULIEU.- Pour que nous partagions bien cette responsabilité, est-il possible d'aller dans l'antépénultième-écran du diaporama sur les modalités pratiques d'application ? Il faut que nous partagions bien cet aspect des choses sur les modalités proposées par la Région. Nous devons avoir parfaitement conscience de cela. Dans les clauses fixées par la Région, on peut comprendre cette attitude de la Région qui souhaite elle aussi être très opérationnelle, ne pas passer des contrats pour faire bien, mais pour que les actions soient réalisées, ce contrat ne prévoit pas de clause de revoyure sur la période de contractualisation 2018-2020.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut tout dépenser, sans quoi c'est perdu.

M. BAULIEU.- La date ultime de dépôt est au 31 août 2020. Après, il y a trois années de délai de réalisation à compter de la notification de la subvention. Tel est le challenge sur l'ensemble des actions que nous avons inscrites dans le contrat. Nous ne devons donc pas musarder en chemin. Il s'agit de mobiliser les partenaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons 29 projets retenus sur 90 présentés, ces 29 projets étant en concordance avec des opérations et une volonté de la Région. Vous regarderez si vous pouvez postuler sur tel ou tel dossier. Avez-vous des interventions ?

M. SCHAUSS.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais intervenir en ma qualité de Vice-Président chargé de l'enseignement supérieur. Je considère cette séance, et j'espère, la décision que nous prendrons comme historique. Je pense qu'il y aura un avant et un après ce 12 octobre 2018, car nous engageons notre collectivité sur une voie extrêmement salutaire, celle de l'amplification sans précédent du soutien en faveur de l'enseignement supérieur. Cela a été dit et redit, et je m'en réjouis. Comme vous le savez, je me suis fortement engagé, mais pas seul, sur ces dossiers, et je remercie ici tous ceux qui ont soutenu ces projets. Mes remerciements vont principalement à notre Président, ainsi qu'à d'autres, sans lesquels ces heureux arbitrages n'auraient pas été rendus.

Nous avons voté un projet de territoire en juin dernier. Il plaçait l'enseignement supérieur en numéro 1, à égale importance avec le projet Grandeur Nature. Nous passons ainsi des intentions à la réalisation et aux moyens qui s'y attachent, ce qui est très important. On l'annonce, on le fait. Il en sera de même pour la réalisation effective des projets. En tout cas, tant que je serai là, je m'en porte garant. Nous avons commencé à mettre en œuvre une organisation efficace et qui devrait arriver à construire ces projets de façon effective.

Dans le cadre de Synergie Campus, le travail n'est pas solitaire. L'Université, le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), la Région, la CAGB, et d'autres partenaires sont groupés au sein de Synergie Campus. Nous avons donc entamé ensemble la mise en action de ce projet, et nous renforcerons ainsi le pôle Enseignement supérieur bisontin. Songeons à ce que serait notre Agglomération sans les 2 500 emplois dans l'enseignement supérieur, sans les 30 000 apprenants (étudiants et stagiaires du Centre de Linguistique Appliquée - CLA). À Besançon, plus de 1 habitant sur 5 est étudiant. De plus, l'histoire de cette ville et de cette agglomération est façonnée par le fait universitaire. Je suis persuadé que son avenir dépendra en grande partie de la place que nous donnerons à l'enseignement supérieur.

Notre assise industrielle ne serait pas celle qu'elle est sans la présence de ce tissu universitaire. Nous sommes passés de l'industrie horlogère aux microtechniques, des microtechniques à l'industrie 4.0 et à la médecine du futur par le croisement des sciences de l'ingénieur avec les sciences du vivant. Notre excellence médicale avec les travaux sur les thérapies innovantes n'existerait pas sans le projet Bio Innovation. Cela va l'amplifier et cela donnera un coup de fouet à ce secteur d'activité. Nous allons aussi

doubler les surfaces de l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté), école d'ingénieur unique en France sur le biomédical, qui forme des ingénieurs tout à fait qualifiés.

Besançon est capitale française de la biodiversité, et elle le doit sans doute pour beaucoup à la présence d'une culture autour du vivant, de la biodiversité qu'incarne le laboratoire Chrono-Environnement qui fête ses 10 ans aujourd'hui. Tout cela est relié. Tout cela croise aussi les sciences humaines. Il n'y a pas de réussite seulement scientifique ou industrielle. C'est un ensemble, et nous conforterons le campus de centre-ville avec la construction de cette grande bibliothèque, avec un volet BU (Bibliothèque Universitaire) et un volet lecture publique, qui fait partie des projets ciblés par ce contrat. Nous aurons aussi une action sans précédent sur le Campus de La Bouloie qui n'a pas connu de travaux significatifs depuis sa construction.

Je voudrais aussi évoquer en deux mots l'organisation de l'enseignement supérieur sur le plan régional. La région Bourgogne-Franche-Comté est multipolaire. Son économie, sa géographie, son histoire obéissent à cette configuration. Il faut tenir compte de cette particularité. Les territoires ont leur identité propre et ce n'est pas faire du particularisme ou du « localisme » que de prendre en compte cette donnée. Cela ne doit pas servir de support à d'interminables et inutiles querelles, mais aucun territoire ne peut prétendre à englober qui que ce soit ou quoi que ce soit. Besançon est un pôle, tout comme le Nord Franche-Comté, Dijon. D'autres sont en émergence. Nous signons un contrat différent de celui de Dijon, du Nord Franche-Comté ou du Creusot, etc.

Je pense et je vous déclare que la COMUE-UBFC (Communauté d'Universités et d'Établissements - Université Bourgogne Franche-Comté) incarne cette organisation fédérale et elle doit être renforcée. C'est pour moi la seule voie soutenable et il me semble que toute autre hypothèse nous approche d'une zone tumultueuse, dangereuse et peu durable.

En conclusion, je me félicite et je remercie encore une fois tous les artisans, les acteurs, la Région, de ce contrat très fructueux pour notre territoire et pour l'enseignement supérieur. Je vous remercie.

M. GONON.- Merci, Président. Je voudrais vous lire le texte qu'a écrit Catherine COMTE-DELEUZE au sujet de ce plan, notamment Synergie Campus. Elle est sur la route, entre Dijon et Besançon. Elle sort du Conseil Régional où, je crois, elle a voté positivement ce plan. Or comme il ne lui reste que six points sur son permis de conduire, elle vient doucement nous voir pour nous l'annoncer elle-même. Si vous le permettez, je lis rapidement ce qu'elle a écrit, et je compléterai.

« Concernant le rayonnement et l'attractivité de la ville, Monsieur le Président, vous en avez fait depuis de longs mois un sujet prioritaire. Il faut soutenir notre Université afin de maintenir une activité universitaire dynamique et faire vivre notre ville par la présence de sa jeunesse étudiante. C'est donc un effort financier important que nous voyons et que nous soutenons bien évidemment. Les projets décrits dans le plan Synergie Campus présentent un intérêt évident. Oui, le Campus des Hauts-de-Chazal est un réel espoir dans le domaine de la santé. Oui, le Campus Témis Bouloie, parc scientifique et industriel, est plein d'avenir. Par contre, d'autres semblent un peu plus secondaires.

Globalement, Synergie Campus est indéniablement un beau projet d'autant plus nécessaire que l'UFC (Université de Franche-Comté) doit dépenser une énergie considérable pour maintenir, comme toute université, ses établissements au meilleur niveau, mais aussi pour garder en Franche-Comté un certain nombre de filières que sa voisine bourguignonne récupérerait volontiers ».

C'est le style très diplomate de Catherine COMTE-DELEUZE. En commission des Finances, j'ai eu des mots beaucoup plus durs à l'égard de nos amis dijonnais. Puisqu'elle est ici, je vais lui laisser la parole et terminer son intervention.

M. LE PRÉSIDENT.- Catherine, nous vous laissons prendre la suite de votre intervention que Monsieur GONON a commencé à lire.

Mme COMTE-DELEUZE.- Oui, je l'ai entendu en traversant. En revanche, je n'ai pas entendu votre présentation. Je suis donc un peu ennuyée. Je vais juste vous expliquer pourquoi je suis en retard. Nous venons juste de voter ce même dossier à Dijon. Il a été voté sans aucune difficulté, puisque c'est un bon projet et nous n'avons aucune difficulté avec celui-ci. J'ai toujours les mêmes retenues

concernant la façon dont nos universités travaillent conjointement et avec la COMUE. J'ai quelques exemples récents, et j'en suis un peu ennuyée.

Mardi dernier, en Conseil d'Administration, Monsieur BAHl parlait du pronostic vital de l'I-SITE qui était engagé. Quand on connaît le lien entre le projet I-SITE et la gouvernance de la COMUE, on se demande si le pronostic vital de la COMUE n'est pas lui aussi engagé.

Deuxièmement, en septembre, est sorti l'avant-projet d'ordonnance en application de la loi Confiance du mois d'août dernier. Dans cet avant-projet, il est clairement écrit que les sites pourront se réorganiser comme ils le souhaitent, qu'ils ont une expérimentation de 10 ans et que dans cette réorganisation, on n'aura pas forcément un enseignant chercheur à la tête de la COMUE, on n'aura pas forcément des Conseils d'Administration organisés comme ils le sont maintenant.

Je n'en tire aucune conclusion si ce n'est que nous devons être extrêmement vigilants sur cette nouvelle donne, car elle va vraiment changer l'organisation de nos universités. Comme l'a très bien dit Madame DUFAY il y a une heure, oui, elle est vigilante, elle sait que vous le serez, mais cela risque tout de même de changer énormément la donne dans les prochains mois, ce qui est un point important.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes déjà vigilants. Merci, Catherine.

Philippe, souhaitez-vous compléter ?

M. GONON.- Je voudrais simplement compléter ce que vient de dire Catherine, mais cette fois-ci en tant que Vice-Président du Département du Doubs. Je l'ai dit en commission, je vous l'ai dit, je le dis à cette assemblée. Pour nous, ce projet est essentiel et vital, et nous le soutiendrons en tant qu'institution départementale. Je me ferai le défenseur – et je ne serai certainement pas le seul – au Conseil Départemental. Je crois savoir d'ailleurs que notre institution étudiera avec beaucoup d'attention et de bienveillance ce projet Synergie Campus, alors même que nous sommes hors de notre champ de compétence, bien entendu.

Monsieur BAULIEU a parlé de Cap Territoire. Nous avons la procédure C@p 25. En quelques mots, c'est un plan départemental 2018-2021 de 52 M€ que nous mettons à disposition des collectivités du territoire du Doubs pour accompagner leurs projets d'investissement. Pour la CAGB, la somme de 11 M€ a été identifiée. Je crois que nous avons « dans les tuyaux » une réunion qui permettra peut-être d'orienter et de flécher ces 11 M€.

M. BAULIEU.- Pour compléter l'échange que nous avons eu par ailleurs, lorsque l'on évoque cette priorité sur l'enseignement supérieur, puisque nous en avons déjà parlé et nous avons déjà entendu de la part de Philippe GONON l'attention que pourrait y porter le département, évidemment, nous avons brièvement échangé sur les moyens qui pourraient être mobilisés. Je m'étais donc autorisé à lui dire que de notre point de vue, c'est bien évidemment un effort que nous souhaiterions pouvoir constater, et ce au-delà de l'enveloppe dédiée.

M. GONON.- Nous l'avons bien entendu, et le message a été répercuté à qui de droit.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est-à-dire ne pas le prendre sur l'enveloppe existante, mais sur l'enveloppe supplémentaire. Je crois que j'ai eu l'occasion d'en parler avec la Présidente et qu'elle écoute cela d'une oreille favorable sur ce sujet, me semble-t-il. Merci. Avez-vous d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur FOUSSERET. Dans un premier temps, je voudrais saluer la teneur de ce contrat, tant pour Besançon que pour l'Agglomération. Mon propos sur ce contrat de développement métropolitain portera sur six points, trois points de satisfaction et trois points plutôt de vigilance.

Mon premier point de satisfaction concerne la répartition. À un moment donné, si nous devons nous comparer avec Dijon Métropole, nous pouvons nous apercevoir que nous sommes plutôt gagnants en termes de population et de répartition par nombre d'habitants, puisque nous sommes à 201 €/habitant sur ce contrat, ce qui n'est pas le cas pour Dijon. Nous pouvons donc nous en satisfaire.

Deuxièmement, certes, cela a été dit, mais c'est bien de le rappeler. Ce contrat va permettre vraiment de mettre en perspective ces projets structurants pour notre territoire et de pouvoir l'irriguer au quotidien. C'est pour cela aussi que nous tenons à saluer la qualité de ce contrat.

Mon troisième point concerne l'Université. Comme rappelé par les orateurs précédents, elle est vraiment l'identité de notre territoire. Il ne faut pas la perdre. Comme Philippe GONON l'a précisé, nous nous mobiliserons et nous nous en faisons les défenseurs auprès de la Présidente du Département pour aussi accompagner cette démarche à l'échelon départemental.

Je passe aux points de vigilance. Quand on regarde un plus précisément, on s'aperçoit que quasiment 90 % du financement concernent des actions plutôt bisontines, mais qui auront par la suite des rayonnements sur le territoire de l'Agglomération. Cela m'avait interpellé par rapport à la proposition de la Présidente de la Région qui avait dit : « un euro investi sur le pôle urbain, un euro investi sur le pôle rural ». Quand on sait que nous avons 81 ou 82 % des communes de l'Agglomération bisontine considérées comme rurales (moins de 2 000 habitants selon l'INSEE - Institut national de la statistique et des études économiques), cela nous questionne par rapport à cela.

Concernant la vignette que vous avez montrée, sur le financement, nous voyons que la Région est présente, de même que l'Agglomération, l'État, mais il y a un gap de 24 ou 25 M€ manquants. Il y a donc un questionnement, un point de vigilance aussi sur ce sujet.

Enfin, concernant l'avant-dernière vignette que Gabriel BAULIEU a demandé de visionner, par rapport à cette clause de non revoyure, si j'ai bien compris, sur un laps de temps du calendrier 2018-2020, qui est très court, la question suivante se pose : quel maître d'ouvrage portera l'ensemble des 29 projets ? Selon quel calendrier ? En effet, il n'y a aucune clause de revoyure sur un contrat métropolitain 2018-2020. Nous pouvons également nous questionner par rapport à cela. En tout cas, nous sommes très favorables à ce projet de contrat de développement métropolitain.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous comprenez bien qu'aujourd'hui, nous allons le voter, j'en suis sûr. Nous travaillerons sur les questions que vous venez d'évoquer. Concernant les 90 % du financement bisontin, je vais le redire : les projets que soutient la Région par ce financement sont structurants, ils dépassent largement l'Agglomération. Ce ne sont pas des projets bisontins, mais pour le territoire du Grand Besançon, pour la Franche-Comté, et même au-delà. Disons-le clairement. L'ensemble du territoire de la nouvelle Région sera impacté. En revanche, d'autres crédits sont fléchés, entre autres au niveau du Département pour intervenir sur le milieu rural.

Je crois aussi qu'il faut préciser qu'il n'y a pas d'agglomération ou de communauté urbaine forte sans un monde rural fort lui aussi. Il faut arrêter de les opposer, mais je ne dis pas que vous l'avez fait. Il faut arrêter de dire qu'il y a le monde urbain, le monde rural et le monde rural. Tout cela forme un tout et le territoire de la République les concerne tous. Nous devons travailler ensemble. Bien entendu, lorsque l'on investit, le bon exemple concernant l'université, voire les transports et la mobilité, on investit pour le territoire. Néanmoins, j'entends ce que vous dites, et nous serons vigilants.

Avez-vous d'autres remarques ?

M. ALAUZET.- Merci, Monsieur le Président. Je pense que nous pouvons vraiment tous nous satisfaire de l'issue de cette contractualisation avec la Région. Je pense que c'est un véritable tournant. Sans doute, si nous remontons deux ans en arrière, peu de monde ici aurait imaginé que nous soyons dans cette configuration, avec une contractualisation, dont l'essentiel, et pour le coup, cela a un sens, une visibilité et une signification forte, est consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche sur laquelle je voudrais dire un mot. C'est précisément parce que nous savons tous ici que nous sommes entrés dans l'ère de la mondialisation, que sur cette question d'enseignement supérieur et de la recherche, nous sommes confrontés à une concurrence acharnée des territoires.

On peut se comparer à la Bourgogne-Franche-Comté, au Grand Est, à la région Rhône-Alpes ou à Paris, même au-delà sur les régions et les grandes capitales européennes, voire mondiales. Ce n'est ni plus ni moins de cela qu'il est question. Cette concurrence nous oblige à l'échelle de la Région à être tous ensemble. Nous ne pouvons plus nous permettre de mettre en concurrence nos anciennes capitales régionales, parce que c'est totalement dépassé, c'est du temps perdu et ce serait même

néfastes. Nous sommes vraiment à l'ère des réseaux, de la coopération et de la confiance. Oui, il faut oser la confiance, notamment entre Dijon et Besançon.

Dominique SCHAUSS a développé un certain nombre de points sur lesquels je ne reviendrai pas, notamment la façon d'être ensemble ici, sur ce territoire, avec Synergie Campus qui rassemble beaucoup d'établissements, au niveau de la Région avec les sept établissements fédérés dans la COMUE. Il faut bien comprendre que nous sommes en train de reconnaître les spécialités, les spécificités, les forces de chacun de nos territoires de Bourgogne-Franche-Comté. Nous connaissons les nôtres ici, notamment autour des microtechniques qui se déclinent dans le domaine de la santé ou de l'industrie. Nous reconnaissons aussi le Nord Franche-Comté sur l'énergie, le véhicule du futur, Dijon sur la question de l'agroalimentaire et d'autres territoires émergents qui ont d'autres spécialités.

Chacun de ces territoires a vocation à rassembler l'ensemble des activités autour desquelles ils se constituent et ils se spécialisent. C'est tout le sens justement de cette université fédérale incarnée par la COMUE et à travers la coopération qu'elle suscite avec des pôles de référence reconnus, attractifs, bien au-delà de la Région et finalement, qu'elle apparaît dans les classements internationaux universitaires.

Pour l'Agglomération, cela a des conséquences extrêmement fortes. La question de la rénovation du Campus a été évoquée, de même que la reconversion de Saint-Jacques, avec comme locomotive la bibliothèque universitaire notamment. Bien entendu, ces équipements et ces sommes importantes que nous y consacrerons servent à toute l'Agglomération. Personne n'irait imaginer un instant que La Bouloie ou Saint-Jacques est pour Besançon. C'est pour tous nos enfants de toute l'Agglomération, et bien au-delà, bien entendu. Cela va de soi. Je pense que tout cela est extrêmement encourageant, fort, signifiant et je pense même que cela peut nous aider à aller vers ce territoire résilient et durable, dont parlaient tout à l'heure Françoise PRESSE et Martine DONEY.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je crois que tu as eu un mot juste, Dominique, lorsque tu as dit que ce moment était historique pour notre territoire. D'ailleurs, si nous reprenons la vignette que tu as fait ressortir tout à l'heure, que l'on revoit le projet Grandeur Nature, dont nous avons parlé, culture, patrimoine, transition énergétique, et conditions du territoire, nous voyons bien les axes forts qui ont présidé à la construction de ce contrat métropolitain. Je voudrais aussi vraiment remercier nos services qui ont beaucoup travaillé, de même que les services de la région Bourgogne-Franche-Comté qui ont également beaucoup travaillé pour arriver à un ce beau projet pour notre territoire, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Tout cela a du sens et tout cela est en parfaite cohérence avec notre projet de territoire. Nous avons un peu les grands axes de notre feuille de route pour les années à venir.

Gaby, peut-être veux-tu dire un mot, et nous passerons ensuite au vote.

M. BAULIEU.- Dans le droit fil de ce que tu viens de dire et en complément des propos de circonstance de Dominique SCHAUSS sur l'enseignement supérieur, qui qualifiait ce contrat d'historique dans notre cheminement et dans notre manière précisément de mettre en œuvre des politiques prioritaires, avec des convergences d'orientation et de la complémentarité financière, ce qui est extrêmement précieux par les temps qui courent, cela permet d'avoir des actions de réelle portée. Néanmoins, je voudrais élargir ce caractère historique sur les étapes que nous franchissons actuellement dans notre agglomération.

Il est vrai que dossier après dossier, tout le monde travaille, le Président a souligné l'implication de tout le monde, de nos services, et nous savons à quel rythme de travail ils sont soumis depuis maintenant pas mal de temps, les élus chacun dans leur compartiment de jeu. Prenons la mesure de ce que nous sommes en train de franchir. Il y a cet aspect de contractualisation financière extrêmement importante, mais nous cheminons vers une démarche intercommunale renforcée et plus visible vers la communauté urbaine avec une évolution de nos compétences.

Nous cheminons donc dans ce sens. C'est dans quelques mois que nous gérerons tout cela, mais nous avons instauré un nouveau type de gouvernance dans notre agglomération, qui n'est rien d'autre finalement qu'une invention de nouvelle démocratie dans cet établissement appelé « collectivité », dans une parfaite articulation entre les élus municipaux et les élus communautaires. Oui, nous inventons une nouvelle forme de démocratie. Nous avons doté notre territoire, et c'est ce qui permet d'adosser ce contrat à des orientations et de doter le territoire d'un projet de territoire que nous avons voté tous

ensemble il y a quelques mois dans cette salle, avec des axes là aussi extrêmement précis, ambitieux, et qui donnent le sens à ce que nous faisons.

Lorsque nous parlions tout à l'heure des deux priorités que sont l'enseignement supérieur et Grandeur Nature, excusez du peu, et le sens précisément que cela a, il s'agit du projet de territoire en action et mis en œuvre à travers ce contrat et ce qui suivra. Nous évoquions précédemment, y compris la contractualisation d'une autre nature, que le département apporterait sa contribution aussi. Nous travaillons en quelque sorte, pour couronner le tout, à renforcer notre identité territoriale.

Je souhaitais dire cela, Président, dans ce cadre, car cet ensemble marque cette avancée considérable et cohérente de notre territoire à travers l'Agglomération. Je crois qu'il n'était pas inutile de replacer cet instant historique dans cette démarche historique de notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Avez-vous d'autres interventions ?

M. SCHAUSS.- J'entends bien tous les messages, mais je voudrais redire qu'il y a un message très fort que nous devons porter tous ensemble, à savoir un message de confiance. Je n'ai aucune candeur, aucune naïveté. Je connais les ordonnances, je suis membre de la COMUE. Je connais par cœur tout ce qui se passe, mais les affrontements avec Dijon ne sont pas un projet. Soyons stratèges, producteurs de projets. Nous le sommes. Synergie Campus est une véritable force au service de notre territoire. La force d'un territoire se mesure à la capacité des acteurs à s'entendre et à monter des projets. C'est ce que nous faisons, et je voudrais vraiment que nous partagions ce message de confiance et d'optimisme.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais te dire que nous avons également évoqué ce sujet ce matin. Nous ne sommes contre rien. Nous sommes pour et pour avancer ensemble. C'est comme cela que nous gagnerons, et c'est un message récurrent de la réunion de ce matin. Cela ne sert à rien de s'affronter, mais regardons ce que nous pouvons construire ensemble. Je mets ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce contrat est donc adopté à l'unanimité de notre assemblée, ce qui est très rare. Merci beaucoup de cette confiance et merci à la Région.

Applaudissements.

Commission n°7 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre du projet de Grande Bibliothèque

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que ce projet de Grande Bibliothèque est le projet phare des années à venir. Cette BUBA fera en sorte que nous pourrions garder notre rayonnement, notre stature de pôle métropolitain, de métropole régionale. Je veux aussi à cet instant que chacun mesure bien ici les choix faits pour notre Agglomération. Nous parlions très peu de la participation des établissements universitaires il y a une dizaine d'années, peut-être même cinq ou six ans, et nous avons effectivement tous compris qu'il fallait aller fortement dans cette direction depuis peu.

Je rappelle que par exemple, nous avons fait des choix lorsque nous avons dit que nous décalions le pôle aqualudique, parce que nous avons considéré qu'avant, nous devions nous occuper de l'Université, qu'elle était prioritaire. Dans le domaine universitaire, le train passe et si on ne le prend pas, on risque de le manquer définitivement. Manquer le train de l'université d'une façon définitive serait très pénible et pénalisant pour notre territoire. Nous ne l'avons donc pas fait, et je vous en remercie.

Jean-Yves, je te laisse maintenant la parole pour la présentation du rapport n°7.1.

M. PRALON.- Merci, Président. Je serai très bref. Comme vous le savez, ce projet est l'un des événements majeurs de l'opération Saint-Jacques autour duquel se déploiera la Cité des Savoirs et de l'Innovation. Afin que le Grand Besançon soit habilité à agir, le Conseil Communautaire du 24 mai dernier a déclaré cet équipement d'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels ». Aujourd'hui, afin de respecter le calendrier prévisionnel prévu notamment dans le cadre du contrat métropolitain avec la région Bourgogne-Franche-Comté, il convient de délibérer pour lancer le concours de maîtrise d'œuvre.

Sur la base de l'étude de programmation et du projet scientifique et culturel en cours de finalisation, le maître d'œuvre sera chargé de réaliser les études de conception et de suivre les travaux de la Grande Bibliothèque. La délibération qui vous est proposée prévoit également le montant de l'indemnité qui sera versée aux candidats qui remettront une esquisse conforme au règlement du concours, ainsi que la composition du jury qui se prononcera sur les dossiers de candidature, les projets et les montants des primes attribuées aux candidats.

Comme j'avais déjà eu l'occasion de le préciser, la définition de l'intérêt communautaire, c'est-à-dire de l'offre culturelle de lecture publique qui sera proposée aux Grands Bisontins, interviendra dans un deuxième temps. Ce schéma de lecture publique doit être en effet coconstruit avec les communes de l'Agglomération et le Conseil Départemental du Doubs. Depuis le mois de mai, je suis allé à la rencontre, avec les services du pôle Culture, d'une dizaine de maires pour expliquer la démarche de concertation que nous allons lancer qui s'appuiera sur trois grands principes :

- la reconnaissance des bibliothèques municipales comme lieu essentiel de proximité, qui garderaient donc toute leur autonomie,
- un nouveau service apporté par l'équipement central (par exemple, un accès plus grand à l'offre documentaire ou en matière d'animation, ou de numérique),
- la possibilité d'expérimenter un nouveau mode d'exercice partagé de la compétence de lecture publique qui pourrait s'organiser via des conventions entre chaque commune intéressée, le Grand Besançon et le Département du Doubs.

Ce travail commencera dès la fin de l'année en étroite collaboration avec le nouveau directeur et le nouveau directeur de la bibliothèque de prêt départementale qui est arrivé au tout début du mois d'octobre. Les points 3 et 4 de cette délibération rappellent le coût global du projet, ainsi que le plan de financement des études réparti en trois tiers égaux entre l'État, la Région et la CAGB.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Yves. Avez-vous des remarques ?

M. LEUBA.- Précédemment à ce dossier, nous avons la présentation de l'intérêt communautaire faite par Jean-Yves PRALON, nous permettant de prendre la maîtrise d'ouvrage de ce projet de rayonnement. Comme nous l'avons tous dit ici, je pense que tous bords confondus, nous avons parlé d'accès à l'accès, comme le disait Erik ORSENNA, mais aussi de partage des savoirs et de protection de notre patrimoine culturel. Je pense que c'est très important pour la ville de Besançon. Je ne reviendrai pas sur les 137 pages de présentation de ce projet scientifique, culturel, éducatif et social, de rayonnement majeur pour notre Agglomération.

Précédemment, mon collègue parlait de confiance et d'optimisme, mais aussi de responsabilité. Je pense que nous l'avons tous dans un moment où nous avons signé il y a peu de temps la contractualisation avec l'État. Je pense que c'est un point de vigilance que nous avons tous, bien évidemment. Nous avons à mettre en place ces investissements sur ce projet majeur et essentiel, ce que je conçois tout à fait. Comme l'avait dit Pierre CONTOZ, il s'agit aussi de faire attention aux différents projets que nous mettons en œuvre sur l'Agglomération pour maintenir le rayonnement de ces autres projets, bien évidemment.

Je ne peux pas passer sur le rapport du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) ni sur la démission de Nicolas HULOT, car je pense que ce sont des messages forts. Au-delà de ce que chacun peut en penser, il y a des messages forts mis en avant sur lesquels nous ne pouvons plus reculer, sur lesquels nous sommes même en retard par rapport à ce qu'il s'est passé.

Je pense que les uns et les autres, nous devons le prendre en compte dans nos politiques sur ce rayonnement. C'est sans doute un moment crucial et solennel, mais je souhaiterais être vigilant sur ces points, car dans la communication que l'on en a faite, quand j'ai regardé le projet, les deux photos que l'on nous a présentées sont celles de la Grande Bibliothèque à Paris.

Je rappelle que cette Grande Bibliothèque, qui est un bel investissement, au-delà du symbole qu'elle pouvait amener, a aussi été un désastre en termes de prospective budgétaire. Je ne dis pas « désastre », parce que l'on va dire que je caricature, mais derrière, cela a aussi été des problèmes de santé pour les personnes qui y travaillaient, des coûts de fonctionnement plus importants, des chiffres annoncés sur la fréquentation quotidienne qui n'ont pas été vérifiés par la suite.

Je pense que ce type d'exemple, que ce soit sur cette Grande Bibliothèque ou d'autres, montre qu'il faut être vigilant et faire attention. Sur le site du ministère concernant le coût global, je ne connais pas les chiffres précisément, mais dans cette étude, on nous dit que 25 % d'investissement sont aussi 75 % de fonctionnement. Aujourd'hui, bien entendu, nous ne votons que des études, mais quand on vote des études à plus de 3 M€, on s'engage aussi sur le projet. Donc, pour 50 M€ d'investissement, ce seront bien, derrière, plus ou moins 200 M€ de coût de fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT.- 200 M€ pour la Bibliothèque ?

M. LEUBA.- Ce sont 50 M€ d'investissement aujourd'hui. Si nous faisons un investissement de 50 M€ sur cette Grande Bibliothèque, ce seront, d'après l'étude qui sort du ministère, 75 % de l'enveloppe globale. Je pense qu'il me paraît intéressant de se poser ces questions de coût global que nous nous sommes souvent posées. Peut-être pourrions-nous le faire en préalable de ces études. Peut-on mettre en place une présentation de ces coûts globaux préalablement à ces études ? Cela pourrait-il être un critère prioritaire, ou un des critères prioritaires de choix des candidats par rapport à ces coûts globaux ?

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. J'avoue que je n'ai pas tout compris. Dans cette Agglomération, qui est bien gérée, je voudrais tout de même rappeler que nous sommes très peu endettés. J'ajoute que dans les grands projets que nous avons construits, par exemple le CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional), nous n'avons pas beaucoup dérapé. Pour le tram, le montant du projet était de 260 M€ et nous avons six mois d'avance et 5 M€ de moins que prévu en dépenses. Bien sûr, nous serons vigilants. À un moment, on ne peut pas toujours se poser des questions. Il faut y aller. Il faut avoir de l'ambition. Si demain Besançon venait, par une absence d'ambition, à perdre son université, ses bibliothèques, tout ce qui fait sa caractéristique ici, le coût pour notre collectivité et le coût humain pour nous toutes et nous tous ne seraient pas mesurables.

Il faut être vigilant, et nous le serons. Ceux qui seront là à ce moment-là seront vigilants. La Grande Bibliothèque est un projet qui se construira dans les trois ou quatre ans à venir. Nous serons vigilants, mais il faut aussi avoir de l'ambition. Il ne faut pas non plus toujours se poser trop de questions. Il faut se poser les bonnes questions, au bon moment, et ensuite, il faut y aller en disant : « on trouvera des moyens ». Faute de quoi nous ne ferons jamais rien.

On peut toujours remettre à demain, mais si on remet trop souvent à demain, demain, il sera trop tard. Aujourd'hui, je suis persuadé, et beaucoup l'ont dit ici, que ce soit Catherine COMTE-DELEUZE, Philippe GONON, Ludovic FAGAUT, Éric ALAUZET, Dominique SCHAUSS, que c'est capital. Alors, allons-y. Que resterait-il de notre Agglomération demain, de son dynamisme, de son économie si nous perdions l'Université, notre rayonnement et si nous n'étions pas présents partout ?

Il faut savoir que dans ce domaine, par exemple quand on investit pour Bio Innovation, nous n'avons pas encore loué tous les locaux, mais nous investissons. Sur les Auxons, nous n'avons pas encore loué tous les locaux, mais nous investissons. Quand on me dit que sur la plateforme où l'on est en train de fabriquer les médecines du futur qui valent 500 000 € de traitement pour une personne par an, que l'on va miniaturiser tout cela et que nous sommes le seul endroit au monde avec les États-Unis où nous saurons miniaturiser la fabrication de ces éléments grâce à notre savoir-faire pour que cela coûte dix fois moins cher, là encore nous devons foncer.

Sur Bio Innovation, nous avons pris des risques. Nous en avons pris aussi lorsque nous avons construit Témis. En 2001, on nous avait dit qu'il ne fallait surtout pas le faire, que personne ne voulait y aller, que l'on n'aurait personne à mettre dans les cellules des incubateurs, que les locaux seraient vides. Or aujourd'hui, c'est plein à craquer et des milliers d'emplois ont été créés. Soyons prudents et optimistes, certes, mais fonçons, car oui, nous sommes un certain nombre ici qui avons de l'ambition pour notre territoire, car nous y croyons.

M. LIME.- L'idée n'est pas de ne pas avoir d'ambition, mais d'avoir une vision de ce que cela va nous coûter. Tel est le coût global.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, et c'est ce que nous faisons pour tous nos projets.

M. LIME.- Sauf que nous sommes dans une situation, et j'avais déjà attiré l'attention par rapport à cela, dans le cadre de la contractualisation. Dans le cadre de la contractualisation, il s'agit de parler du fonctionnement, et non pas sur l'investissement sur lequel nous n'avons pas de souci et tout le monde en a bien conscience, et nous avons même du retard en termes d'investissement à l'intérieur de notre Agglomération, ce coût doit être intégré. C'est pour cela que l'on demande que dans l'étude, on nous donne véritablement le coût du fonctionnement, car il représente 75 % de plus de ce que l'on va payer.

Étant donné qu'aujourd'hui, notre contractualisation nous amène « au taquet » sur un certain nombre de choses, elle nous amène à payer cela. Cela veut dire que le coût global aujourd'hui n'est plus le coût global d'il y a quelques années. Avec la contractualisation, le coût global nous amène à avoir un autre logiciel de mode de calcul et c'est ce qu'il faut prendre en compte. L'idée n'est pas de savoir si nous investissons ou non, nous sommes d'accord, et nous voterons le projet ce soir sur le côté investissement.

Avant d'arriver à la deuxième étape, à savoir le lancement des travaux, avoir le coût global dans l'analyse me semble complètement indispensable, et je pense que tout le monde le demande aujourd'hui. Je le dis comme cela, car à un moment ou à un autre, quand l'État veut contractualiser, ce n'est pas pour nous mettre des amendes. Dans sa philosophie, l'État dit que les collectivités doivent réduire leur budget de fonctionnement. Or nous avons pris la décision de considérer qu'il valait mieux contractualiser à 0,75 € qu'à 1 €, et nous étions d'accord, sauf que nous sommes partis dans le principe de dire « on nous met des feux rouges, mais on n'en a rien à faire, puisque l'on a budgété les amendes ». C'est ce que nous sommes en train de faire.

On dit que l'on est sûr de dépasser, mais comme on va mettre de l'argent un peu de côté sur certaines choses, on va considérer que l'on est obligé de griller les feux rouges dans le cadre de ce que tu viens de dire. Si on ne grille pas les feux rouges dans le cadre de l'investissement, on restera « une petite capitale ex régionale ».

M. LE PRÉSIDENT.- Une sous-préfecture !

M. LIME.- Nous sommes d'accord, sauf que quelque part, cela posera tout de même le problème sur quelques grands dossiers qui ont des coûts de fonctionnement extrêmement conséquents. C'est ce que voulait dire Jean-Sébastien LEUBA. Quand tu prends les autres exemples cités, il n'y a pas de coût de fonctionnement. Quand tu fais Témis sur un certain nombre de choses, tu fais de l'investissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr que si, il y a des coûts de fonctionnement.

M. LIME.- Oui, mais pas à la hauteur d'une bibliothèque. Nous sommes bien d'accord. Tu revends derrière des mètres carrés à des entreprises. Sur Témis, tu fais de l'investissement, et derrière, tu as un certain nombre de sorties, puisque tu génères de l'activité, de l'emploi et d'autres éléments sur un certain nombre de rentrées. Nous sommes tout de même sur des domaines très différents. Lors de la contractualisation, j'avais cité quatre ou cinq projets sur lesquels nous sommes d'accord, mais sur le fait de dire qu'il fallait faire très attention aux coûts de fonctionnement. Nous voulons attirer l'attention sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te redis que nous ferons attention, et je te redis que pour l'instant, la contractualisation pour notre Agglomération se traduit par 800 000 € en plus pour cette année. Quand tu dis que nous allons payer, car nous avons mis de l'argent de côté, c'est parce que par rapport à ce

que nous avons prévu, s'il y avait des coupes sèches, nous sommes moins pénalisés que ce qui était prévu auparavant. Nous avons simplement dit que pour l'instant, la contractualisation n'était pas pénalisante pour nous, car elle est moins pénalisante que ce qui était prévu par le passé.

Toutefois, tu es d'accord pour que nous lancions ce projet. Certes, nous devons regarder, mais il faut aussi y aller. Peut-être avons-nous fait un choix, mais par exemple, nous avons choisi de décaler le parc aqualudique, parce qu'il y avait aussi de l'investissement et du fonctionnement. À un moment donné, il faut faire des choix. Pour moi, le développement de l'Université est une priorité en termes de développement économique, faute de quoi tout le reste s'effacera et nous n'existerons plus.

M. ALAUZET.- Aujourd'hui, nous avons déjà une bibliothèque universitaire. Elle existe. Elle sera sans doute un peu plus grande et il y aura sans doute un peu plus de personnel, mais nous ne sommes pas en train de construire un équipement nouveau au sens où il n'y aurait rien. Nous remplaçons. Aujourd'hui, il y a déjà un bâtiment, des fluides et du personnel qui coûtent. Quand on dit que l'on va faire X M€ d'investissement et que sur 30 ans, on aura trois ou quatre fois en fluide, fonctionnement et amélioration, on oublie de soustraire les coûts de la bibliothèque actuelle. Il faut tout compter. Sinon, cela ne tient pas debout, évidemment.

Mme VIGNOT.- La question posée aujourd'hui concerne la manière d'aborder la question des coûts globaux. Comme tu le disais, quand on est élu, il faut faire des choix. Aujourd'hui, nous demandons d'avoir une visibilité plus grande sur le coût de fonctionnement, donc le coût global d'un tel équipement, car si nous faisons ce choix, nous n'avons pas de difficulté à le faire si nous voyons ce vers quoi nous allons. Il s'agit donc de savoir si nous continuons à avoir cette contractualisation qui nous demande de contraindre nos coûts de fonctionnement. Dans ces conditions, si cet équipement nous amène à plus de fonctionnements, où irons-nous chercher les coûts de fonctionnement ? Sur quel autre projet devons-nous aller les chercher ? Par exemple, si par hasard, nous devons avoir dix personnes supplémentaires pour ce projet, où irons-nous chercher ces dix personnes supplémentaires ?

Concernant l'autre question, nous sommes d'accord. Il y a déjà des coûts de fonctionnement, mais nous avons peu de visibilité sur la façon dont ce projet se construit dans sa dimension.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut bien commencer à réfléchir.

Mme VIGNOT.- Je dis simplement que l'on nous demande, au niveau du gouvernement, d'avoir une capacité à appréhender nos coûts de fonctionnement, et dans le même temps, on dit « il faut y aller » sans savoir exactement ce vers quoi nous allons. Nous nous interrogeons sur la cohérence dans laquelle nous nous trouvons.

Deuxièmement, je voudrais simplement que nous ne soyons pas dans une confusion. Ce projet s'appelle « BUBA ». Quand il est question de le porter, on parle essentiellement du destin de l'Université. Or, la partie BA est extrêmement importante, et parfois, dans la discussion d'aujourd'hui, nous sommes un peu dans la confusion. Nous demandons simplement à avoir une visibilité beaucoup plus grande de ce vers quoi nous allons, puisqu'aujourd'hui, on nous demande, au niveau national, d'être en capacité d'anticiper sur les coûts de fonctionnement, puisque c'est ainsi que nous en sommes arrivés à signer un contrat. C'est la question posée aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'avons pas totalement la même vision. Quand nous parlons de BUBA, nous n'oublions pas la BA qui a aussi un coût de fonctionnement assuré par la Ville. Il y aura certainement un transfert de compétence à ce niveau. Nous parlons beaucoup de l'Université, car un des axes forts de ce contrat métropolitain représente 40 M€ sur l'Université. Je pense que tu es bien placée pour t'en réjouir. On peut prendre tous les projets et regarder leur utilité. Je n'en citerai pas, mais je peux en citer quelques-uns qui te tiennent à cœur et sur lesquels on pourrait se demander si nous avons le coût de fonctionnement, s'ils sont nécessaires et indispensables. Certains collègues m'ont dit « écoutez, vos débats bisonto-bisontins commencent à nous prendre la tête ». C'est ce que vous m'avez dit majoritairement l'autre jour. Je pense qu'il y a des options politiques sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord.

Sur tout ce que nous faisons ici depuis que nous sommes là, nous avons toujours réfléchi en coût global. Je dois même dire avec un peu de recul que ce n'était pas le cas auparavant. Avant les années 2000, nous ne le faisons pas, peut-être parce que nous étions moins pris à la gorge. Nous le faisons

aujourd'hui. Oui, nous vérifierons, mais à un moment donné, c'est l'histoire de la poule et de l'œuf, il faut bien démarrer. On ne va pas parler de coût global alors que l'on ne sait pas encore ce que l'on va construire. Si vous permettez, nous devons commencer à réfléchir à ce que nous allons construire. Ensuite, quand nous pourrons analyser les coûts globaux, nous adapterons la construction à ce que nous saurons pouvoir faire fonctionner, mais il faut bien démarrer. Comment parler de coût global aujourd'hui, alors que nous ne savons même pas ce que nous allons faire ?

M. LEUBA.- Je trouve qu'il y a des propos parfois stigmatisants. Quand on dit « certains élus ici ont de l'ambition pour ce territoire », tous les élus ici quels qu'ils soient ont de l'ambition pour ce territoire. Par ailleurs, je suis un élu qui habite Besançon, mais je suis un élu d'agglomération quand je suis dans cette assemblée, et je pense « agglomération ». Je remercie Éric ALAUZET de nous avoir précisé le projet qui a été expliqué dans les 137 pages, le rassemblement de l'Université, la médiathèque Pierre Bayle, la conservation. Nous avons bien saisi tout cela, nous avons lu les dossiers. Il n'y a pas de problème.

Ensuite, en tant que parlementaire, quand je lis sur le site du ministère que « l'analyse en coût global s'appuyant sur la norme ISO 15686-5 est un outil facilitant la traduction économique de l'efficacité environnementale et énergétique. C'est un outil d'aide à la décision permettant d'arbitrer entre les différents postes de coûts. Ce site permet aux maîtres d'ouvrage d'effectuer gratuitement, en avant-projet de construction (ce qui est le cas), des analyses en coût global », nous avons un outil fait par le ministère, proposé aux collectivités, permettant de réfléchir. Dans la situation dans laquelle on est par rapport au climat, au GIEC, à la santé, au social et autres, il s'agit juste de préciser les choses et d'avoir un élément supplémentaire, car ce point d'impact, au final, si ce sont 150 M€ ou 160 M€, ou moins, peut intéresser tous les élus de l'Agglo.

Nous n'avons pas de souci avec ce projet. Je suis pour ce projet, j'ai de l'ambition sur ce projet. Je suis heureux pour le territoire, et bien au-delà du territoire. J'ai envie de ce projet. Nous demandons simplement s'il est possible d'utiliser cet outil pour cette construction, qui va représenter tout de même 50 M€, argent investi par les différentes collectivités. Ensuite, quand nous aurons les candidats et qu'ils nous présenteront leur projet, il faut que le coût global soit indiqué en expliquant comment il a été monté. C'est simplement un ajout, une demande, concernant le coût de fonctionnement. Il n'y a pas de volonté de faire ceci ou cela. C'est simplement une demande dans le contexte actuel.

M. LE PRÉSIDENT.- Le coût global sera analysé et présenté comme nous l'avons toujours fait.

M. LEUBA.- Y aura-t-il cette étude préalable ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pour l'instant, nous votons le dossier que vient de nous présenter Jean-Yves PRALON. Nous verrons comment calculer le coût global lorsque nous aurons avancé sur ce projet. Précédemment, vous parliez du personnel. Actuellement, à Pierre Bayle, le personnel est déjà là.

M. LEUBA.- Nous voulons simplement avoir tous ces chiffres.

M. LE PRÉSIDENT.- Chacun se prononcera en son âme et conscience.

M. SCHAUSS.- Un terme n'a pas été prononcé par tous les orateurs précédents, le terme « service public ». Pourquoi faisons-nous cela ? Les équipements dont nous disposons aujourd'hui suffisent-ils ? Est-ce bien comme cela ? Je pense que nous ne faisons pas un équipement de prestige hors sol. Cela fait 30 ans que nous courrons après ce projet. Nous pouvons dire même en public que les livres courent des risques, car c'est de notoriété. Les fonds ne sont pas bien stockés aujourd'hui dans notre équipement de bibliothèque municipale. Quelle est l'alternative ? J'ai peut-être mal compris ou je ne suis peut-être pas bien disposé ce soir, mais nous avons l'impression qu'à travers les différents exposés, nous fabriquerions un équipement qui, au fond, ne servirait que le prestige des grandes ambitions, alors que nous faisons cela pour les Bisontins, pour le service public.

Je voudrais vraiment conclure là-dessus. Quelle est l'alternative ? De plus, nous ne découvrons pas la transition énergétique ni le coût global. Nous n'allons pas aborder tout cela ce soir, mais il y a des actifs de construction, nous ne ferons pas n'importe quoi. Nous avons l'impression que nous nous apprêtons à faire n'importe quoi et que nous avons besoin d'une mise en garde sérieuse, presque sentencieuse pour nous éviter de faire des bêtises. Revenons sur terre !

M. PRALON.- Je voudrais m'exprimer en tant que porteur de projet. J'ai bien entendu les remarques faites. Croyez bien que les services ne vont pas tarder à travailler justement sur ces questions de RH et de coût global de fonctionnement. Comme nous aurons plus de mètres carrés que ce que nous possédons actuellement, il faut s'attendre certainement à des montées en termes de dépenses de fonctionnement, quand bien même nous savons que pour la plus grande partie, ce sera une construction neuve et nous aurons certainement des économies que nous trouverons grâce aux normes environnementales.

Je voudrais dire ce soir qu'il y a des débats bisontins. Sincèrement, je suis parfois un peu excédé avec tout cela, mais en tant que maire de ma petite commune, j'ai visité une dizaine de maires et lorsque l'on a présenté le projet, cette bibliothèque universitaire servant à tous les jeunes de l'agglomération, il n'y a pas un seul maire qui nous ait reçus en nous disant : « je suis contre ». Tout le monde a bien compris qu'il n'y a pas que le transfert des compétences techniques qui donnent du corps à cette Agglomération. La culture et le sport donneront de la chair et du lien entre toutes nos populations. C'est ce qui fait que toutes nos populations se retrouvent autour de la ville, car bien évidemment, c'est là que nous devons trouver les grands équipements.

J'ai bien entendu les propos de Jean-Sébastien LEUBA et nous allons y travailler, c'est tout à fait normal. Je crois à ce projet, car tous les maires visités ont été enchantés de ce qu'il pourra apporter. Je l'ai présenté à Ludovic FAGAUT au Département au tout début. Nous avons été très bien reçus et tout le monde est enchanté de voir que nous allons enfin pouvoir réaliser un équipement digne de notre agglomération, de notre communauté urbaine de demain. Voilà ce que je voulais dire en tant que modeste maire de petite commune. Je crois à l'Agglomération et tant que je serai là, je me battrais pour que cette Agglomération tienne la place qu'elle mérite pour les maires de l'Agglomération et pour les élus de la Ville de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est donc approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous reprenons maintenant le Conseil des Structures associées.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (suite)

Rapport n°0.2 - Présentation des structures partenaires de la CAGB (suite)

En matière d'attractivité du territoire et d'environnement

❖ Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)

Un diaporama est projeté en séance.

Mme THIEBAUT.- Vous allez voir cette vidéo. Je voudrais vous préciser que c'est près de 30 M€ de budget, 62 personnes qui y travaillent en emploi direct, 130 si nous comptons les emplois quasiment directement du SYBERT. Notre compétence est bien le traitement des déchets. Nous avons un objectif. Alors que les ressources de la planète se raréfient, il s'agit bien de les préserver au maximum par de la prévention, de la valorisation de matière, du recyclage, du réemploi. Nous voulons aussi réduire le plus possible les déchets incinérés, même s'ils sont valorisés en chaleur. Les taxes pour l'activité polluante vont augmenter fortement dans les prochaines années, y compris peut-être le traitement des mâchefers qui pourra nous coûter peut-être beaucoup plus cher qu'à l'heure actuelle.

Nous voulons donc vraiment réduire les déchets incinérés avec l'objectif de 100 kg/an/habitant. Nous avons déjà quasiment obtenu l'objectif de 2025 sur l'enfouissement des déchets, puisque nous n'enfouissons quasiment plus rien en décharge, ce qui est une très belle performance et nous pouvons en être fiers pour notre territoire. Cela n'existe pratiquement nulle part ailleurs. Nous sommes donc sept ans en avance et nous remplissons déjà largement l'objectif de 2025. Vous avez quelques images de centres de tri, quelques ratios.

M. LE PRÉSIDENT.- Lorsque nous montrons cela à des collègues, honnêtement, ils sont admiratifs.

Mme THIEBAUT.- Le SYBERT est connu nationally, nous sommes très souvent sollicités pour être visités ou pour intervenir dans d'autres syndicats de collectes ou d'autres collectivités locales. À Bruxelles aussi nous sommes très souvent sollicités pour intervenir. Le traitement des déchets à Besançon est toute une histoire qui remonte au mandat précédent Jean-Louis FOUSSERET à la Ville de Besançon, puisque nous étions la seule ville à mettre des bacs de recyclage et la redevance incitative dès 1999. C'est aussi pour cela que nous sommes performants. Il y a déjà eu une volonté politique forte de la Ville de Besançon de préserver nos ressources naturelles. Je me tiens à votre disposition pour des questions éventuelles.

M. LE PRÉSIDENT.- Ces problèmes ont été pris en compte dès le début des années 1980, lors du deuxième mandat de Robert SCHWINT.

M. ALAUZET.- Nous pouvons être satisfaits d'avoir fait des choix importants il y a un certain nombre d'années. Ils n'ont pas toujours été faciles à partager, puisque dans la loi de Finances 2019, dont le débat a commencé cette semaine et qui sera votée la semaine prochaine pour la première partie, un système de bonus/malus est mis en place sur la collecte et le traitement des déchets.

Toute la partie recyclable (bac jaune), que ce soit pour la collecte, pour le tri ou la valorisation, va bénéficier d'une TVA plus avantageuse, et la partie du bac gris, qui sera destinée soit à l'incinération, soit à l'enfouissement, sera alourdie par une augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Cette taxe existe déjà, mais elle sera alourdie dans une trajectoire qui va commencer en 2020, pour laisser aux collectivités qui n'auraient pas fait les bons choix il y a quelques années le temps de s'adapter. Grâce au choix que nous avons fait il y a quelques années, nous serons une des rares collectivités à être bénéficiaires de ce dispositif. Les bons choix ont même des traductions financières.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Président de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), Arnaud LEROY, que nous avons rencontré l'autre jour, a proposé que nous organisions dans le Grand Besançon un colloque national sur la redevance incitative. Quand nous lui avons demandé pourquoi les autres villes ne le faisaient pas, il nous a répondu qu'elles avaient peur. Je lui ai dit : « ici, nous leur montrerons qu'il ne faut pas avoir peur, bien au contraire ». Nous parlions de coût global précédemment. Il serait intéressant de savoir combien nous coûteraient aujourd'hui la collecte des déchets et l'incinération si nous n'avions rien fait. Ce serait simplement beaucoup plus que ce que nous payons actuellement dans le Grand Besançon. Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

M. MICHAUD.- J'ai découvert qu'il y avait des possibilités de transformer en gaz les déchets solides. Je me demandais s'il était possible également pour les déchets ménagers solides d'avoir ce genre de traitement.

Mme THIEBAUT.- Pour l'instant, l'entreprise Bonnefoy s'adresse aux professionnels, mais d'autres entreprises nous reprennent nos déchets. Les refus de tri sont quelquefois traités justement pour faire du combustible solide de récupération (CSR). Nous vous avons présenté l'activité 2017, mais en 2018, nous avons renouvelé le contrat d'exploitation de l'usine d'incinération et le lauréat est un groupement, dont le mandataire est SECIP (Engie). Une autre entreprise de ce groupement est justement le groupe Bonnefoy. Cette fois-ci, le groupe Bonnefoy est directement intéressé sur un de ses champs qu'il développe de plus en plus, à savoir l'énergie. Cette fois-ci, ils sont nos prestataires. Il ne nous a pas échappé que c'était aussi en lien avec son savoir-faire justement sur la valorisation des déchets.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette opération est unique en France. Elle a été largement soutenue par la Caisse des Dépôts et Consignations et quelques banques régionales. Nous en avons déjà parlé avec Catherine dans le cadre du démantèlement des fours. Je pense que gouverner, c'est aussi prévoir. Nous devons réfléchir pour voir ce que nous pourrions mettre en place comme système nouveau dans les années à venir, pour faire une première expérimentation sur le secteur, pour utiliser encore ces déchets qui ne sont pas forcément totalement bien utilisés actuellement.

Mme THIEBAUT.- En effet, les trois fours seront démantelés d'ici 2022.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons réfléchir dès maintenant à ce que nous pourrions mettre à la place comme autres lignes de production d'énergie. Le temps de lancer la réflexion et, éventuellement, de prendre une décision, ce sera vite là. Nous devons donc continuer à avancer. Quand j'annonce que nous avons 34 % de déchets en moins, les collègues nous disent que c'est très bien et nous demandent comment nous faisons. Nous leur expliquons, et plusieurs fois par mois, des collectivités viennent regarder ce que nous faisons ici, entre autres en matière de tri, car comme vous le savez, nous avons repris le tri.

M. LIME.- Nous avons tout de même toujours deux écueils, dont l'habitat vertical. On parle toujours de coût global. C'est bien d'en parler, mais en linéaire pour tout le monde, le prix à la tonne ne bouge pas ou évolue faiblement, sauf que lorsque l'on regarde les 34 kg de diminution en fonction de l'habitat individuel, qu'il soit en ville ou dans les autres communes. Ce n'est pas qu'une opposition que l'on pourrait croire entre la ville et la ruralité, mais aussi entre l'habitat vertical et l'habitat individuel, ce que nous n'arrivons pas à régler. Je sais que la DGD travaille sur quelques mesures, mais nous sentons bien qu'aujourd'hui, nous butons sur cette difficulté.

Deuxièmement, nous butons également sur l'habitat en centre-ville dense, sur lequel nous sommes aussi en grande difficulté. Quelquefois, lorsque vous avez le cumul d'habitats collectifs dans un centre urbain dense, il serait bien que l'on ait des études sur l'évolution de la tarification depuis dix ans, de ce qu'il s'est passé sur des foyers différents. Je pense que nous aurions quelques surprises en nous demandant si certains ne paient pas pour les autres. Je pense que nous avons un véritable objectif sur lequel nous butons depuis la mise en place de cette redevance incitative qui est un des grands éléments intéressants, mais nous voyons bien que nous continuons à buter dessus aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Des progrès ont déjà été réalisés sur ce sujet, mais nous ne sommes pas au bout.

Mme THIEBAUT.- Nous avons parfaitement conscience de la disparité. Nous en avons longuement parlé en Commission n°04, Gabriel BAULIEU est intervenu pour dire que justement, l'Agglomération travaille avec les bailleurs sociaux. Rien que sur Planoise, nous avons 123 immeubles identifiés comme point noir en termes de dispositif de mise à disposition de locaux corrects pour que les gens puissent trier, des immeubles qui n'ont pas de bac jaune actuellement. Il y a de nombreuses problématiques liées à l'habitat vertical. Il est bien évident qu'à un moment donné, il faudra investir, aider et accompagner les bailleurs pour résorber ces points noirs d'outil de tri pour les habitants de ces collectifs. En centre-ville aussi, nous avons bien conscience qu'il y a un vrai problème. J'en parle régulièrement, et il faut s'attaquer politiquement à ses deux points sur lesquels nous commençons déjà à travailler.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour aller dans le sens des propos de Christophe LIME, il y a une réflexion à avoir sur ce sujet, le problème pour l'habitat horizontal étant plus facile à régler que pour l'habitat vertical. Il y a encore des marges de progrès, d'autant plus que nous savons que dans les habitats verticaux, les personnes rencontrent aussi souvent plus de difficultés sociales que dans l'habitat horizontal.

M. BAULIEU.- Nous sommes en train de mettre au point un protocole avec les bailleurs précisément pour définir un champ d'actions pour faciliter les choses et progresser sur la possibilité d'impliquer davantage les habitants concernés à la fois dans le tri et la maîtrise des volumes, car il nous faut absolument progresser rapidement.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons au rapport suivant.

❖ Syndicat mixte du musée de plein air des maisons comtoises de Nancray

Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Pierre CONTOZ n'est pas là, car il est retenu à Montfaucon par une manifestation, mais Jean-Yves PRALON connaît bien le sujet, comme d'autres. Avez-vous des questions à poser concernant ce musée qui fonctionne bien ? Dans les contrats dont nous avons parlé, il y a une somme importante pour la construction de réserves, me semble-t-il. Si vous n'avez pas de question, nous dirons à Pierre que tout s'est bien passé.

❖ Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Bourgogne Franche-Comté (ATMO Bourgogne Franche-Comté)

Un diaporama est projeté en séance.

M. HUOT.- L'année 2017 a été essentiellement marquée par la fusion des associations Atmosf'Air Bourgogne et ATMO Franche-Comté. Cela s'est conclu par la localisation du siège d'ATMO à Besançon et la Présidente de l'association est une Bourguignonne, également Vice-Présidente de la Métropole de Dijon.

M. LE PRÉSIDENT.- Le siège est à Battant, dans la cour de l'hôtel de Champagny.

M. HUOT.- Il y a une semaine, nous nous sommes installés dans les nouveaux locaux dans la cour de l'hôtel de Champagny, endroit bien agréable correspondant au cadre dans lequel le siège devait être positionné. Bien évidemment, le périmètre d'activité d'ATMO Bourgogne-Franche-Comté correspond à l'ensemble de la grande région. Nous avons en particulier certains projets avec le Grand Besançon, avec la Ville. En 2017, un travail a été fait avec les services Hygiène et Santé de la Ville de Besançon sur les problématiques de pics de pollution, sur les dispositions à prendre lors des pics de pollution. Aujourd'hui, ce dispositif est opérationnel pour la ville de Besançon. Nous avons ensuite des outils permettant d'avoir un observatoire Climat Air Énergie étendu sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté. Cet outil existait en Franche-Comté. Aujourd'hui, la fusion est terminée. L'association continue de fonctionner avec l'ensemble des personnels existants sur les sites de Bourgogne et ceux de Franche-Comté.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Daniel. Avez-vous des questions ?

M. LIME.- J'ai vu que nous recevons la lettre de France Urbaine chaque semaine. J'ai lu que 15 agglomérations s'étaient engagées sur des ZFE (Zones à Faibles Émissions) et la protection de la qualité de l'air. Pourquoi ne nous sommes pas intégrés dans ce dispositif ? Comptons-nous nous y intégrer rapidement ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas. Ce n'est pas arrivé jusqu'à moi.

M. LIME.- Je lis plus que toi la lettre de France Urbaine. *Rires.*

M. LE PRÉSIDENT.- Non, je lis chaque semaine la lettre de France Urbaine. Je connais l'information, mais je ne sais pas pourquoi nous n'y sommes pas intégrés. Ce n'est peut-être pas arrivé jusqu'à nous. Je ne sais pas.

Mme PRESSE.- J'ai sollicité Michel LOYAT entre autres pour monter un projet conjoint. La réponse à cet appel d'offres est à faire avant le 18 décembre prochain. Je suis en attente de la réponse. Je pense que notre territoire mériterait de rentrer dans ce dispositif. Ce n'est pas encore perdu, si l'on veut bien me répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- J'en parlerai à Michel LOYAT.

Mme PRESSE.- Pourquoi Michel LOYAT ? Car il s'occupe de la mobilité et qu'évidemment, il y a tout un volet à mettre en place au niveau des mesures sur les véhicules circulant sur le territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous regarderons cela avec Michel. Nous lui en reparlerons. Cela dit, ce n'est pas dans ses habitudes de ne pas répondre. Malheureusement, n'étant pas là ce soir, il ne peut pas le faire.

Mme PRESSE.- Du coup, j'interpelle le Président. En l'absence de Michel LOYAT, si tu voulais bien me dire si nous sommes partants pour cette politique et si nous faisons travailler nos services.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne dis pas à l'assemblée pour te faire plaisir que l'on est partant ou non. Je dis que nous devons en parler avec Michel LOYAT, que nous regarderons si nous devons le faire et que nous en parlerons ensemble. Je suis très heureux de la confiance que tu me fais en m'en parlant, mais vous pouvez aussi parler un peu entre vous. Nous sommes dans un monde où l'on envoie des SMS,

des emails et on ne se parle pas. Souvent, on a des bureaux conjoints. Personne ne t'empêche d'appeler Michel et d'en parler. Tu as raison, mais connaissant Michel, si tu lui écris, il te répondra. Je ne veux pas aller plus loin alors qu'il n'est pas là, et je ne connais pas les vraies raisons de cette absence de réponse.

Françoise, appelle-le, prenez un café ensemble. Veux-tu que je te donne son numéro de portable ?

Mme PRESSE.- J'ai cru intervenir la dernière fois pour dire qu'il fallait aussi développer les pistes cyclables sur les infrastructures en mode actif, piétons et cycles sur l'agglomération. Cela va dans le même sens. Si l'on pouvait avoir des parcs relais autour de la deuxième couronne pour ensuite prendre son vélo et arriver sur les lieux de travail dans l'agglomération, sur les zones économiques, le centre-ville, cela va dans le même sens. Il me semble qu'il y a quelque chose à faire, d'autant plus que les pics de pollution continuent d'augmenter. Si nous ne prenons pas de décision, on nous les imposera.

M. LE PRÉSIDENT.- On est un territoire à énergie positive, énergicole, et un territoire français de biodiversité. Il se passe tout de même des choses et je prends l'engagement public d'en parler à Michel LOYAT. J'insiste sur une chose : on doit parler ensemble. Maintenant, on reçoit des centaines de mails, certains passant en indésirables. Nous en parlerons, nous verrons. Je le disais l'autre jour par rapport à la smart city. Nous faisons plein de choses ici. Dans le domaine de la transition énergétique et écologique, nous avons fait beaucoup de choses, mais il en reste encore beaucoup à faire. Nous ne sommes pas forcément les plus mauvais élèves du peloton.

❖Office de Tourisme et des Congrès

M. POULIN.- Ce sujet est une nouvelle structure, puisque nous avons pris la compétence « tourisme » il y a peu de temps. C'est toujours la même logique. Nous vous présentons chaque année les mêmes structures, et au fil des prises de compétence, des nouvelles structures s'ajoutent. C'est ce que vous voyez cette année. Ces vidéos vous seront envoyées que vous puissiez les présenter dans vos Conseils Municipaux. Elles seront également mises en ligne pour que l'ensemble des citoyens puissent avoir accès à ces informations.

Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au sujet suivant.

En matière de services à la population et de grands équipements

❖Conseil de développement participatif (CDP)

Un diaporama est projeté en séance.

Mme BELIGAT.- Le Conseil de développement participatif est une instance de démocratie participative. Nous sommes deux coprésidents, Albert DEPIERRE et moi-même.

Cette institution comporte des habitants du Grand Besançon et des représentants d'acteurs locaux. En 2017, nous avons pu accueillir avec le plus grand plaisir Yves MAURICE qui est venu nous rejoindre et qui est notre porte-parole régulièrement. Il a pris le suivi des relations entre le CDP et le Grand Besançon. Les missions générales représentent globalement à peu près 2 000 heures de bénévolat, et j'insiste sur ce point, car c'est important. Ce sont des missions d'écoute de la population, de participation à l'animation du débat public. Nous nous voulons force de proposition pour l'amélioration des politiques publiques, la qualité de vie et le dynamisme de l'Agglomération. J'en profite aussi pour saluer Sébastien PERRIN et Audrey ALCON qui sont régulièrement présents à nos côtés et sans qui rien ne serait possible.

M. DEPIERRE.- Nous faisons donc une présentation à deux voix. Je crois que vous avez tous bien suivi l'énoncé. Il correspond tout à fait à la fiche que vous avez devant vous. Je voudrais remercier une fois de plus Yves MAURICE pour le travail qu'il accomplit avec nous. Le CDP est ouvert à vos citoyens qui

y sont cordialement invités. Vous avez vu dans la fiche qu'il y avait 60 participants au CDP, 150 places sont disponibles. Vous avez pu remarquer qu'il y a eu 10 nouveaux membres suite à l'élargissement du périmètre du Grand Besançon, soit 20 % d'augmentation, ce qui est énorme. Comme pour les coûts globaux, il faut savoir si nous parlons en chiffre ou en pourcentage. Pour ma part, cela fait 20 %, ce qui est important. Si vous avez des questions sur le CDP ou sur ses missions, surtout sur l'avenir, n'hésitez pas.

Nous travaillons actuellement sur de nombreux dossiers. Nous n'avons pas tout à fait terminé. Nous avons évoqué tout à l'heure le rapport sur Nancray, sur le musée. D'ici la fin de l'année, nous serons en mesure de proposer les résultats des travaux du CDP sur le musée de Nancray qui était très foisonnant en termes d'idées, avec son effervescence dans le Grand Besançon, voire ailleurs. Il n'a pas été forcément dit que le CDP était invité régulièrement. Le Grand Besançon, au travers du CDP a participé également aux travaux du SRADDET, mais aussi avec l'AudaB.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. J'aurais dû présenter Madame BELIGAT, coprésidente bien connue à Besançon. Elle fait un gros travail avec Albert DEPIERRE que nous connaissons un peu mieux, car il est un de nos anciens collègues à Pouilley-les-Vignes. Il est maintenant jeune retraité. Nous voudrions lui demander de transmettre tous nos remerciements aux membres du CDP qui font un travail de qualité, ce qui est compliqué, car c'est un travail où l'on réfléchit beaucoup, mais on n'est pas sûr que derrière, cela sera suivi. C'est souvent un travail de débroussaillage, d'ouverture, de création de pistes. Il faut donc les remercier. Peut-être Yves MAURICE, leur référent, pourrait-il dire un mot.

M. MAURICE.- Comme rappelé précédemment, ce sont souvent des retraités qui participent au CDP. Ils sont assez sensationnels, ils ont des idées dans tous les sens, qu'il faut canaliser, mais c'est très bien. Je trouve cela plutôt sympathique. Ils m'ont aussi demandé d'être le porte-parole auprès du Bureau du Grand Besançon. Quelques-uns d'entre vous seront invités aux prochaines réunions pour voir comment cela se passe. Vous ne serez pas déçus, car il y a de l'ambiance. Je peux vous dire que cela foisonne d'idées. D'ailleurs, vous avez souvent sous format papier tous les rapports terminant un chantier bien défini. Ce sont des choses bien faites. Le prochain chantier concernera les maisons de Nancray où il y a eu un travail remarquable. Voilà ce que je tenais à dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Si l'ambiance est bonne, c'est bien. Peut-être pourriez-vous indiquer les sujets sur lesquels vous êtes saisis actuellement.

M. DEPIERRE.- Nous sommes ici sur le compte rendu 2017. Il y avait ce que l'on appelait des « chantiers », mais ce que nous appelons aujourd'hui des « ateliers », à savoir le projet de territoire et le schéma de développement touristique. Ces deux gros ateliers ont mobilisé énormément de monde. Tout le monde ne vient pas à la fois. Il n'y a pas de contrainte. Si les gens sont sensibilisés et qu'ils veulent travailler sur une thématique, ils viennent. Le coup d'après, ils restent chez eux, ils font autre chose. Il y a donc un turn-over en termes d'interventions et des personnes du CDP qui se renouvellent régulièrement. Yves n'en a parlé, mais je reprends le terme d'effervescence. Il est vrai que c'est assez particulier. Il y a des termes anglais que je n'aime pas trop et que je ne reprendrai pas. Néanmoins, cela fonctionne énormément. Des gens viennent au début, ils n'osent pas s'exprimer et au bout d'un quart d'heure, ils montent sur l'estrade, voire sur la table. Voilà pour les deux grands chantiers que nous avons dans les conclusions du rapport 2017.

Nous terminons le musée de Nancray, d'autres ateliers arrivent. Nous ne pouvons pas non plus tous les déflorer, parce que nous avons demandé une autosaisine qui arrivera bientôt au Bureau du Grand Besançon. Il y a des intentions sur le PCAET. Des personnes sont très motivées pour y réfléchir, pour apporter des idées. Comme l'a dit Yves et comme l'a souligné le Président, il peut y avoir une frustration de certains, car nous ne savons pas ce que cela peut donner derrière. Nous faisons de beaux rapports, mais derrière, vous, les élus, prenez la voie citoyenne et vous prenez ce que vous voulez. Nous n'imposons rien. Le citoyen sait qu'il a participé, et il est très content de voir parfois, dans les résultats des contributions du Grand Besançon, que certaines idées qui ont phosphoré au sein des ateliers sont reprises par vous et votées ici en assemblée générale.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, cher ami. Avez-vous des remarques ?

Mme ANDRIANTAVY.- Je voudrais remercier le travail fait par cette instance participative accompagnée par les services et par les élus. Comme vous le dites, des bénévoles consacrent une

partie de leur temps tout à fait généreusement au service de l'Agglomération. Leurs chantiers sont toujours intéressants, toujours aboutis, avec des présentations très propres, très soignées. Je pense qu'ils constituent vraiment une plus-value pour notre territoire, et nous pouvons toujours penser à nous adresser à eux. Quand nous avons des projets, et que nous avons envie de solliciter l'avis des citoyens, ils sont là, ils le font de manière investie et généreuse. Nous pouvons donc les remercier pour tout le travail qu'ils ont accompli.

M. DEPIERRE.- Je vous remercie en leur nom pour ces compliments.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à tous. Nous continuons.

❖ Association Mission Locale (MILO) du bassin d'emploi de Besançon

Un diaporama est projeté en séance.

Mme WANLIN.- Je voudrais appeler l'attention de mes collègues élus et lancer une alerte. Une information est venue interpeller l'activité des Missions Locales. Je veux parler de l'annonce faite cet été par le Premier ministre à l'issue d'un atelier Action Publique 2022 consacré au service public de l'emploi. Le Premier ministre a évoqué le lancement d'expérimentation de fusion entre les Missions Locales et Pôle Emploi. Il s'agit, je le cite, « de fusionner les structures de la Mission Locale au sein de Pôle Emploi, avec une gouvernance adaptée pour simplifier les démarches des usagers du service public de l'emploi ». Parallèlement, dans une note rédigée fin septembre 2018, la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) et Pôle Emploi détaillaient aux DIRECCTE (Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et aux directeurs régionaux de Pôle Emploi, l'organisation à mettre en place pour mener à bien ces expérimentations et le discours à porter auprès des élus locaux, tout cela sans concertation avec la représentation nationale des Missions Locales.

Le document précise également des éléments pratiques, à savoir un pilotage opérationnel confié aux directions territoriales de Pôle Emploi et un comité de pilotage de l'expérimentation présidé par le Président de la Mission Locale expérimentatrice et rassemblant les élus locaux, la DIRECCTE et les autres parties prenantes au projet. Les directions territoriales de Pôle Emploi devront rendre compte de leurs actions de façon régulière auprès de ce comité. Le dialogue de gestion et le pilotage de la subvention État des Missions Locales expérimentatrices pourront être confiés à Pôle Emploi. Dans tous les cas, un corolaire indispensable est que « la participation aux expérimentations doit s'accompagner d'un engagement des élus à maintenir le niveau de leurs subventions pendant toute la durée de l'expérimentation », ce que souligne le même document.

Il s'agit là d'une tentative d'OPA (Offre Publique d'Achat) et d'un blanc-seing donné à Pôle Emploi pour démarcher les élus et se substituer à eux en matière de dialogue de gestion et d'animation des équipes. Ce processus fait courir aux élus le risque de perdre leur capacité de pilotage de l'action des Missions Locales au profit de Pôle Emploi, sans que les objectifs de simplification des démarches ne soient atteints.

Outre cela, le réseau des Missions Locales, constitué de 436 Missions Locales couvrant la totalité du territoire, accompagne chaque année plus de 1,3 million de jeunes dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie. Son efficacité n'est plus à démontrer.

En effet, dans une enquête publiée en mars 2018, dans le cadre de la Semaine nationale des Missions Locales, il était indiqué que :

- près de 600 000 jeunes accèdent chaque année à l'emploi,
- 250 000 jeunes entrent en formation,
- 140 000 jeunes bénéficient d'une immersion en entreprise,
- 16 000 jeunes s'engagent dans des missions de service civique.

Par ailleurs, signalons que plus de 30 % des jeunes accompagnés par leur réseau des Missions Locales, notamment les plus démunis, ne sont pas inscrits à Pôle Emploi, dont les modes d'accompagnement ne sont pas adaptés, voire les excluent. Ces fusions de Pôle Emploi et des Missions Locales, dont nous ne percevons pas bien la configuration juridique – je vous rappelle que Pôle Emploi est un établissement

public administratif, alors que les Missions Locales ont le statut d'association présidée par les collectivités locales –, vont remettre en cause à la fois la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des jeunes et l'ancrage territorial des Missions Locales avec l'engagement politique et financier fort des élus. Gages de la performance de leurs actions, elles risquent donc de marginaliser les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Il faut bien comprendre que Pôle Emploi et les Missions Locales ont des missions différentes. Les Missions Locales ont un rôle d'insertion plus large que Pôle Emploi. Elles disposent de système d'information très différent. Il ne s'agit pas d'opposer Mission Locale et Pôle Emploi. Les Missions Locales ne sont pas concurrentes de Pôle Emploi. Elles collaborent d'ailleurs déjà avec Pôle Emploi dans le cadre de conventions de partenariat visant à la coordination et à la complémentarité des interventions des deux. Il convient donc d'être vigilant, et en ma qualité de Présidente de la Mission Locale de Besançon, au nom du Président, j'ai déjà alerté les parlementaires et les services de l'État, et je continuerai à le faire afin de préserver et de renforcer le rôle des Missions Locales.

Comme le président de la République l'a indiqué, les Missions Locales doivent continuer à assurer leur rôle de service public territorialisé de l'insertion des jeunes afin de mettre en œuvre les nouvelles responsabilités qui leur sont confiées pour mieux lutter contre l'exclusion de la pauvreté de la jeunesse. Gageons que cette volonté affirmée dans le cadre du plan pauvreté se concrétisera par la possibilité donnée aux Missions Locales d'agir au service de l'insertion des jeunes et de leur autonomie sociale. Je vous invite aussi à rejoindre un site accessible, dont je pourrai vous donner les coordonnées. Je vous remercie de votre attention. Je reste à votre disposition.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions ?

Mme VIGNOT.- Je parlerai au nom d'un certain nombre d'élus qui composent l'intergroupe de la ville de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Je m'excuse simplement, mais je voudrais qu'il y ait un minimum de respect pour le fonctionnement de cette institution. J'ai déjà dit l'autre jour qu'ici, il n'y avait pas de groupe politique. Tu peux intervenir au nom du groupe vert, du groupe communiste. Jean-Sébastien LEUBA peut intervenir comme il l'a fait. Arrêtez à chaque fois de nous dire « j'interviens au nom d'un intergroupe », car je vous dirai à chaque fois que ce n'est pas comme cela que nous fonctionnons ici.

Mme VIGNOT.- C'est simplement pour éviter que les trois groupes disent la même chose, puisque nous avons écrit le même courrier.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu peux dire que tu intervies aussi au nom du groupe communiste. Comme cela, les choses sont claires. Il ne faut pas en permanence nous ramener cela, car cela n'existe pas. À terme, je considérerai cela comme une provocation amicale vis-à-vis de moi. Je l'ai déjà dit une fois, je te le redis. Vous intervenez, vous avez totalement le droit d'intervenir. Tu intervies donc pour le groupe communiste, pour le groupe vert, pour Jean-Sébastien LEUBA et pour Anne-Sophie ANDRIANTAVY. Cela évitera quatre discours.

Mme VIGNOT.- Nous t'avons adressé un courrier. Nous l'avons également adressé à nos députés des deuxième et première circonscriptions du Doubs, ainsi qu'au Sénateur du Doubs, car suite à l'édition sortie dans la presse bisontine en octobre, et après une discussion que nous avons eue avec Sylvie WANLIN, comme elle vient de le dire, elle s'est mise à notre disposition pour comprendre ce qu'il se passait, et nous sommes venus auprès d'elle pour discuter et pour bien comprendre le dossier.

Nous partageons son inquiétude légitime à la fois pour les services rendus à l'utilisateur et pour les équipes de la structure. L'objectif affiché, certes louable de simplifier les démarches des usagers du service public de l'emploi, traduit une méconnaissance des publics, des méthodes, et même des bons résultats des Missions Locales, dont celle du bassin d'emploi de Besançon qui insère vers l'emploi un jeune accueilli sur deux, ce qui est remarquable, et nous savons combien nous avons salué le travail que Sylvie WANLIN a fait depuis quelques années.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais aussi rappeler d'où vient la Mission Locale. Nous pouvons également refaire son historique, ses difficultés et combien le travail de Sylvie WANLIN a été compliqué, mais efficace.

Mme VIGNOT. Tout à fait. Je me rappelle l'avoir salué chaque fois qu'elle a présenté le travail fait au moment de ses présentations annuelles.

Ces structures au statut associatif de droit privé accompagnent vers l'emploi ou la formation les jeunes éprouvant des difficultés à en trouver. Leur plus-value est l'accompagnement individualisé de ces jeunes souvent en difficulté sociale. Les « MILO » (Missions Locales) permettent de lever les freins que sont l'absence de logements ou de mobilité, les problèmes de santé, préalable incontournable de l'accompagnement professionnel. Leur force est également le maillage territorial avec leur présence dans les bourgs ruraux – cela concerne donc bien l'ensemble de notre territoire – au plus près des bénéficiaires et des territoires. L'accompagnement mis en œuvre par les MILO est donc plus large et souvent plus réactif que celui proposé par Pôle Emploi, et leur réactivité permet de ne pas perdre un public jeune assez volatile.

Nous attirons votre attention sur le fait que les Missions Locales ne sont pas des concurrentes de Pôle Emploi, 30 % des jeunes accueillis ne sont jamais passés par Pôle Emploi, et des conventions de partenariat sont établies entre les deux structures. Elles ne sont pas non plus solubles dans Pôle Emploi, car elles sont spécialistes d'un public spécifique. La fusion ne laisse présager qu'un service moins adapté à l'usager, donc en contradiction avec l'objectif affiché.

Il est aussi à noter que les élus qui siègent à l'assemblée générale, qui sont donc à cette assemblée de la MILO, y perdraient leur capacité de pilotage de l'insertion des jeunes en difficulté de leur propre territoire. D'autre part, l'absorption des Missions Locales par Pôle Emploi inquiète sur le devenir de leurs agents aux compétences avérées du fait de leur statut du droit privé qui n'est pas celui des agents de Pôle Emploi. Enfin, il est opportun de rappeler que la fusion de l'ANPE (Agence Nationale pour l'Emploi) et des ASSEDIC (Associations pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce) en 2009 a créé, dans la douleur, un référent unique : Pôle Emploi, synthétisant le métier de conseiller emploi et de spécialiste de l'assurance chômage. Une fusion entre les Missions Locales et Pôle Emploi demanderait désormais à ces agents d'acquiescer en quelque sorte un troisième métier. On peut craindre que cette polyvalence forcée n'améliore pas le service rendu à l'usager.

Nous demandons donc que cette structuration et coordination des dispositifs se fassent non pas par une fusion, mais par une innovation dans la gouvernance. Notre société a besoin d'un investissement sur l'humain. En effet, l'analyse des besoins sociaux de la ville de Besançon, mais aussi sur les autres territoires, illustre que les jeunes bisontins de moins de 30 ans sont de plus en plus nombreux à vivre sous le seuil de pauvreté, soit un ménage sur trois à Besançon. Il nous apparaît essentiel de renforcer les moyens nécessaires dans l'accompagnement de ces jeunes afin de ne pas les laisser continuellement du mauvais côté de la rue.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je me suis entretenu sur le sujet avec Sylvie WANLIN qui a toute ma confiance. Je la soutiens dans sa démarche.

Mme WANLIN.- Simplement, si je peux me permettre, je voudrais savoir ce que vous entendiez par « innovation dans la gouvernance ». Comme je l'ai démontré et comme nous le constatons au niveau national, les Missions Locales remplissent parfaitement leur rôle. Il ne faut donc pas ouvrir une boîte de Pandore, à moins que j'aie mal compris vos propos.

Mme VIGNOT.- Nous sommes bien d'accord qu'aujourd'hui, le gouvernement propose une fusion entre Pôle Emploi et la MILO, car il laisse entendre qu'il a besoin d'optimiser des moyens, des façons de faire, etc. Nous voulons bien considérer qu'il y a toujours des efforts à mener et des améliorations à apporter. Pour autant, nous redisons combien la MILO a fait son travail. Elle a réussi à démontrer sur notre territoire la réussite dans laquelle elle était. Nous pouvons envisager une gouvernance toujours aussi innovante, mais nous sommes contre la fusion telle qu'elle est proposée aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Il me semble que c'est ce qu'a dit Sylvie.

M. LIME.- Il serait bien que notre assemblée, une prochaine fois, propose une motion pour défendre la MILO. Je pense que ce qui est en train de se passer est important. Je parle sous couvert soit du Conseil d'Administration, soit de la MILO, mais je pense qu'il y ait cette expression à la CAGB.

Mme WANLIN.- Il faut savoir que nous ne restons pas sans rien faire. Au niveau national, l'UNML (Union Nationale des Missions Locales) bouge fortement. Elle sera reçue par le conseiller social du Premier ministre, par la Commission « Économie » du Sénat. C'est bien pour cela que j'ai interpellé les sénateurs du Doubs. C'est bien évidemment pour les équipes que nous faisons tout cela, mais nous le faisons aussi pour les jeunes. Il faut comprendre que si les Missions Locales ferment ou sont absorbées, ces jeunes seront complètement perdus et disparaîtront dans la nature. Toute aide est la bienvenue, mais il faut savoir que nous bougeons au sein de la Mission Locale, au sein de l'UNML. Ne sois donc pas inquiet là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense surtout qu'au niveau de votre structure nationale, vous devez pouvoir agir auprès des parlementaires là où se décide la loi, qu'ils soient au Sénat ou à l'Assemblée nationale. Si nous devons le faire ici, nous le ferons, mais je crois plus à un rendez-vous entre le Président de l'UNML et les Présidents des MILO locales qu'à des déclarations. Nous pouvons nous faire plaisir avec cela, mais je ne suis pas sûr que cela fasse changer les choses. Si, par contre, il y a une montée au front de l'ensemble des Missions Locales de France et de Navarre, oui, cela peut être intéressant.

Mme VIGNOT.- Cela veut-il dire que lorsque Sylvie WANLIN va porter la voix de la MILO au niveau national, on lui donne aujourd'hui mandat pour porter cette voix ? Tu nous interpelais sur la vigilance que nous devons avoir sur ces questions, comme tu disais que tu es nommée dans cette structure par notre Président, du coup, la question posée aujourd'hui est : sommes-nous d'accord pour donner mandat pour poser cette question ?

M. LE PRÉSIDENT.- S'il y a un rendez-vous de ce type, Sylvie WANLIN m'en parlera et nous mettrons en place ensemble la stratégie. J'ai aussi vocation à prendre ce type de décision, même sans que cela soit demandé par cette assemblée. Si j'avais demandé à chaque fois à l'assemblée, dans les difficultés que nous avons connues ces dernières années, une autorisation pour faire ce que nous avons fait, peut-être la Mission Locale n'en serait-elle pas là où elle en est aujourd'hui. Quand Sylvie m'appelle, c'est qu'il y a vraiment quelque chose de très important et nous nous verrons sans difficulté. Ensuite, nous rendrons compte de ses démarches ici, en assemblée.

M. KRIEGER.- Je voudrais dire deux mots sur la Mission Locale. J'ai rejoint cette association il y a trois ans aux côtés de Sylvie WANLIN. Je trouve qu'au sein de la Mission Locale, nous avons fait un travail exceptionnel et remarquable. Il y a eu des moments difficiles pour cette association. Maintenant, elle tourne, elle encadre parfaitement les jeunes. De nombreux jeunes de 16 à 25 ans sont accompagnés et encadrés par la Mission Locale. Je crains fort que si demain elle disparaissait et était reprise par Pôle Emploi, ces jeunes n'auraient plus la chance d'avoir ce même encadrement que celui qu'ils ont par la Mission Locale.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est la crainte. Nous passons au sujet suivant concernant les pompiers.

❖ Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

M. BEAUDOUX.- Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président, de me laisser la parole. Je vous laisse découvrir le diaporama qui est assez dense, et je me tiens à votre disposition.

Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ce diaporama qui montre la qualité et la densité de vos interventions. Les chiffres sont impressionnants. Peut-être voulez-vous préciser un certain nombre de choses.

M. BEAUDOUX.- Le SDIS est confronté à plusieurs contraintes. Je ne vais pas toutes les citer, mais il y en a deux essentielles, et ce ne sont pas les Vice-Présidents ici présents et administrateurs du SDIS qui me contrediront.

La première difficulté que nous rencontrons concerne l'augmentation de nos interventions. Vous avez pu voir dans le diaporama qu'elles avaient augmenté de 32 % en 5 ans. En 2018, nous sommes à +10 % par rapport à l'année dernière. C'est un vrai problème, car cela nous gêne, cela nous asphyxie. Cela gêne aussi le fonctionnement des centres de secours. Concrètement, les professionnels n'ont plus forcément le temps de s'entraîner, de reconnaître les lieux à risque. Quant aux volontaires, c'est presque plus grave, car lorsqu'ils sont mobilisés pour des interventions qui ne sont pas de notre fait, cela les met eux aussi en difficulté, et cela met en difficulté également leurs employeurs quand ces employeurs acceptent de les libérer pour intervenir en journée.

Si ces interventions augmentent aussi fortement, elles sont simplement le fait des interventions dites « de secours à personne ». En clair, certaines missions ne sont pas effectuées par d'autres partenaires – et croyez bien qu'en disant cela, je ne jette pas l'opprobre sur eux –, à savoir les ambulanciers privés qui rencontrent de réelles difficultés. Ce sont nos partenaires, nous avons beaucoup de respect pour eux, mais ils rencontrent des difficultés, et concrètement, lorsqu'ils ne peuvent pas assurer leurs missions, nous le faisons. J'ai juste un chiffre à vous donner, qui n'est pas dans le diaporama, mais il est important. Quand vous voyez un véhicule rouge n'importe où dans le département, une fois sur huit, c'est pour effectuer une mission qui ne n'est pas de notre ressort. Quand c'est une ambulance, c'est une fois sur six. Nous faisons le travail des autres, ce qui est fort dommageable, et ce qui nous asphyxie au quotidien.

La deuxième contrainte est une directive européenne de 2003. Ceux d'entre vous qui ont regardé les informations nationales il y a de cela deux week-ends ont pu voir que c'était notre Congrès national à Bourg-en-Bresse. Les sapeurs-pompiers sont directement remontés contre cette directive. Il y a eu des effets médiatiques autour de cela. Le ministre de l'Intérieur, qui ne l'était plus deux jours plus tard, était venu nous rassurer sur cette directive européenne, et surtout sur le fait que cette directive ne s'appliquait pas encore aux sapeurs-pompiers volontaires. L'objet de cette directive place une véritable épée de Damoclès au-dessus de la tête de tous les SDIS : il s'agit de considérer les sapeurs-pompiers volontaires comme des travailleurs, avec tout ce qui va avec (temps de repos, 11 heures de repos nécessaires après chaque période de travail, etc.)

Concrètement, si cette directive devait s'appliquer réellement, ce serait la fin du volontariat. Peut-être dans le Grand Besançon êtes-vous moins sensibles à cela, mais dans le département, le volontariat représente 66 % du temps d'intervention, et beaucoup plus en termes d'effectifs. Concrètement, si cette directive devait s'appliquer, je ne dis pas que les deux tiers du temps d'intervention ne seraient pas effectués, mais ce serait une bonne partie. Nous avons donc cette épée de Damoclès au-dessus de la tête. Concrètement, nous devons appliquer cette directive, sauf que si nous l'appliquons, les véhicules rouges ne partiront plus en nombre suffisant.

Pour autant, nous ne l'appliquons pas, car dans le cas contraire, cela nous met en difficulté. En même temps, en ne l'appliquant pas, nous nous mettons juridiquement en difficulté aussi. Nous pouvons imaginer un sapeur-pompier qui se blesse, voire pire, et qui se retourne contre nous en disant « mon temps de repos n'est pas respecté au sens de la directive européenne ». Cela nous place donc en difficulté avec, d'un côté, une instabilité juridique, une véritable menace juridique, et de l'autre, la nécessité bien évidemment d'assurer les secours.

Avant de répondre à vos questions, en guise de conclusion, le soutien de toutes les collectivités est essentiel, non pas pour le SDIS en tant que tel, mais pour les services rendus par le SDIS. De plus, il faut le voir au-delà de l'établissement public tel que décrit de manière un peu administrative dans le diaporama. Il est un pourvoyeur de secours public d'urgence qui doit être polyvalent, les sapeurs-pompiers français faisant plein de choses, ce qu'ils ne font pas dans d'autres pays, citoyen, ce qui est toute la raison d'être de nos volontaires, et efficient, car nous essayons de le faire à moindre coût. Je me tiens à votre disposition pour des questions ou des demandes de compléments.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Une des raisons de l'augmentation du nombre des interventions vient aussi de plus en plus de l'absence de système de garde médicale. Auparavant, lorsqu'il y avait une entorse sur un terrain de foot, le médecin local intervenait. Maintenant, souvent, on appelle les pompiers, une ambulance, bloquée une heure ou deux, doit descendre à l'hôpital, et le patient vient allonger la file d'attente de l'hôpital pour des interventions qui n'ont rien à faire là-bas. De plus, la situation économique de certains étant ce qu'elle est aujourd'hui, lorsque l'on se fait emmener par des pompiers à l'hôpital, il n'y a pas forcément à déboursier de l'argent. Il y a actuellement toute une

« bobologie » dans les hôpitaux, et je le dis, car je connais bien le problème du CHU ici, ce qui fait que beaucoup d'ambulances vont à l'hôpital pour des raisons qui n'ont pas lieu d'être. Par exemple, quelqu'un qui est en IMP (ivresse publique manifeste) doit être emmené à l'hôpital par les pompiers, car plus aucun médecin n'est capable de voir s'il peut être mis en garde à vue au commissariat. Cela bloque donc aussi une ambulance plusieurs heures.

Se pose donc aussi le problème de réorganiser le système de la présence médicale sur le territoire pour faire en sorte de ne pas être obligé de faire appel à une ambulance avec plusieurs pompiers pour descendre à Besançon ou à l'hôpital de Pontarlier. Chacun est conscient du travail que vous faites, et je sais combien vous avez été là dans des cas difficiles. J'ai en tête quelques grands incendies bisontins, notamment celui de l'hôtel de ville où grâce à l'intervention rapide des sapeurs-pompiers, nous avons évité à quelques minutes près, l'incendie total de ce magnifique bâtiment. Nous vous remercions donc pour ce que vous faites. Nous vous avons offert un bel engin articulé. J'ai vu que vous utilisiez souvent les voies du tram pour descendre en ville. Si elles sont en ciment depuis la caserne des pompiers pour aller en ville, ce n'est pas un hasard. C'est pour que vous puissiez descendre plus rapidement en centre-ville en cas de pluie. Comme me l'ont expliqué vos collègues, une minute ou deux gagnées sur une intervention en centre-ville, c'est un quartier qui ne brûle pas.

M. BEAUDOUX.- Tout à fait. Cela a été très bien pensé.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser ?

M. KRIEGER.- Je voudrais dire encore « un grand bravo » pour le travail que les pompiers font. Parallèlement à cela, vous avez dit tout à l'heure qu'une fois sur huit, des véhicules rouges devaient sortir pour des appels qui ne les concernaient pas. Je pense que vous avez une plateforme qui centralise l'ensemble des appels. N'est-il pas possible de déterminer exactement les interventions pour savoir qui doit intervenir, si ce sont les véhicules rouges, ou une autre catégorie de personnes ?

M. BEAUDOUX.- C'est plus grave que cela, Monsieur le Maire. Dans ces cas-là, nous agissons, car personne d'autre ne peut le faire. Nous appelons cela des « carences ». Par exemple, nous intervenons pour aller chercher quelqu'un dans sa chambre pour l'emmener dans une chambre d'hôpital ou de clinique. Faute d'ambulancier, par exemple, nous faisons ce genre de choses. Si nous ne le faisons pas, personne d'autre ne le fera. Actuellement, nous sommes tellement asphyxiés avec ces carences que depuis quelques mois, nous nous donnons le droit de ne pas y répondre dans l'instant.

Par exemple, pour ne parler que de l'Agglo bisontine, il y a huit ambulances, nous nous fixons un seuil, c'est-à-dire que dès lors que six sont engagées en même temps pour des raisons diverses et variées, nous savons qu'il en reste deux. Nous refusons donc toutes ces carences, car nous nous gardons sous le coude deux ambulances pour traiter de vraies urgences. Cela dit, vous avez raison. Parfois, nous intervenons, mais nous nous apercevons une fois sur place que ce ne sont pas nos missions. Il est parfois très difficile à l'appel de cerner ce qui relève de nos missions ou non, et chez les sapeurs-pompiers, nous avons un grand principe : le doute profite à la victime, au sinistré, à l'incendié. Si ce n'est pas notre mission, tant pis, nous assumons, mais dans le doute, nous préférons engager. Ce n'est pas la majorité des situations.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que l'on peut dire aussi que vous faites parfois des missions très peu rémunératrices pour des ambulanciers privés, comme déplacer quelqu'un entre deux chambres.

M. BEAUDOUX.- Les ambulanciers ont d'autres soucis.

M. LEUBA.- Bien entendu, je voudrais vous féliciter pour le travail effectué, notamment pour deux thèmes que vous n'avez pas forcément abordés, mais qui me paraissent essentiels, par exemple la judiciarisation de beaucoup de nos concitoyens qui, lorsqu'ils rencontrent certains problèmes, attaquent directement. Je pense que c'est un stress supplémentaire pour vos agents et intervenir sur quelqu'un pour le sauver et pour mettre en place de tels actes de sauvetage avec en plus cette pression ne doit pas être évident. Le deuxième problème concerne les agressions. Votre personnel est parfois le premier visé, ce qui devient particulièrement choquant pour les citoyens et élus que nous sommes. Je sais que vous faites de nombreuses actions de sensibilisation, notamment dans les écoles et autres. Sur cette thématique, voyez-vous d'autres actions que vous mettriez en œuvre sur lesquelles nous pourrions nous mobiliser avec vous ?

M. BEAUDOUX.- Vous avez tout à fait raison. Je vais compléter vos propos, mais je vais peut-être les déformer. Les agressions sont très rarement dans les quartiers que l'on peut imaginer comme étant source de risque. Elles proviennent souvent de la victime, celle à qui l'on vient porter secours et ce dans tous les milieux, souvent en milieu rural. C'est partout. Les agressions sont des crachats, des insultes. Je ne sais pas si vous avez vu les informations nationales il y a une semaine ou deux. France 3 nationale est venue faire un reportage à Saint-Vit. Un équipage d'ambulance s'est fait agresser, ils ont été obligés de se réfugier dans l'ambulance pour échapper à la personne qui avait un couteau. Ce n'est qu'un exemple. C'était à Saint-Vit, ce n'est pas Planoise ni d'autres quartiers. C'est partout.

Vous dire quelle est la prévention, je ne sais pas. Ce sont parfois les témoins, mais souvent les victimes qui se retournent contre mes collègues. Que faire contre cela ? Franchement, je ne sais pas, si ce n'est peut-être de communiquer plus largement dans les cas de figure où la personne est attrapée et condamnée. En gros, pour un coup porté contre un sapeur-pompier, le tarif en vigueur actuellement est de six mois fermes, malgré tout. Cela peut être dissuasif. Pour autant, je ne suis pas persuadé que ce soit suffisant.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Nous passons au projet suivant.

❖ Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV)

Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie Jean-Paul MICHAUD qui va régulièrement là-bas. Il fait un gros travail. Avez-vous des questions à poser sur l'aérodrome ? Nous n'avons pas agrandi la piste de 1 400 m. En effet, elle n'est pas utile sur toute sa longueur, mais sur 1 100 ou 1 200 m.

M. MICHAUD.- Jusqu'à maintenant, nous étions trois partenaires, le Grand Besançon, le Département et la Chambre de Commerce. En 2018, la Région va rentrer au Syndicat mixte de l'aérodrome de La Vèze, ce qui nous permettra d'assurer la pérennité de cet équipement. Je crois que c'est important. Je voudrais aussi souligner que le Département se maintient, nous le remercions, car c'est aussi important qu'il soit là, à nos côtés.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la suivante.

❖ Grand Besançon Habitat

Un diaporama est projeté en séance.

M. CURIE.- Je voudrais ajouter quelques petites précisions qui ne sont pas dans le diaporama. Dans le nombre qui vous est donné, nous avons des logements sociaux, en grande partie. Nous avons aussi les logements foyers, trois maisons relais que nous gérons en partenariat avec le CCAS, pour deux d'entre elles, et l'association Julienne Javel. Nous avons aussi, bien entendu, la résidence Agora, gérée par le CCAS. Je crois que c'est important de le dire, et cela montre la diversité que nous avons sur le logement social sur notre Agglomération.

Le but est de le développer beaucoup plus en termes de diversité. Il y a deux diapositives intéressantes. Vous avez une réhabilitation sur la commune de Dannemarie-sur-Crête, ce que nous savons faire aussi. La commune nous a demandé de réhabiliter complètement l'ancien presbytère. Je crois que Grand Besançon Habitat est capable de faire ce genre d'opération dans les centres-bourgs. Si d'autres personnes sont intéressées, c'est possible. Nous travaillons vraiment en partenariat avec les communes, et nous répondons à leurs besoins.

Il y avait aussi une autre diapositive importante concernant la déconstruction des 408 de la cité Brûlard, un gros chantier important pour nous, cette année. Nous déconstruisons tout de même 500 logements sur cette année et les années à venir. Actuellement, pour information, le premier bâtiment au milieu est en déconstruction. Il sera déconstruit en fin d'année. Ensuite, nous engagerons celui du fond, mais il reste deux locataires qui doivent partir, certains appartements n'étant pas disponibles. Ils partiront donc dans les prochaines semaines. De notre côté, nous avons déjà attaqué, nous avons fait les démarches pour attaquer le diagnostic amiante. Ce dossier avance. Pour le dernier immeuble, nous avons attaqué les relogements en juin. C'est toujours en partenariat avec le CCAS qui gère la MOUS (Mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale).

Les logements se situent en grande partie sur Besançon à plus de 95 %, mais des problèmes se développent sur les communes périphériques. Par exemple, à Pelousey, nous avons un élément intéressant répondant à notre projet de territoire. Je précise aussi que pour une agglomération, il est important d'avoir un outil comme le nôtre pour pouvoir répondre en partie au projet de territoire. Sur un des axes de ce projet de territoire, nous avons le vieillissement de la population. Tout le monde y est confronté. L'opération menée sur Pelousey est un ensemble de petits immeubles R+1 pour faire de l'intergénérationnel. C'est un très beau programme.

Nous avons également des programmes à Montferrand, et nous en avons peut-être dans le même esprit intergénérationnel qui se fera. Nous avons également un développement sur Fontain, Saint-Vit, Pouilley-les-Vignes, Serre-les-Sapins. Nous avons également du logement social en périphérie. Certains maires de la périphérie ont compris que pour retenir les jeunes sur leur commune, les loyers ne doivent pas être trop élevés. Nous essayons donc à chaque fois de faire un partenariat avec vous. Voilà ce que je pouvais vous dire. Cela dit, je n'ai pas nommé toutes les communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout cela est nouveau. Il y a une quinzaine d'années, ce n'était pas courant. L'implantation de logements sociaux dans certaines communes a coûté sa place au maire. J'ai quelques exemples bien précis en tête. Je crois que c'est nouveau, c'est bien. Je sais que tu travailles beaucoup, que Robert STEPOURJINE parcourt le terrain pour expliquer pourquoi il faut construire en périphérie, et pas uniquement sur Besançon, ce qui n'est pas forcément toujours facile.

Lorsque l'on construit des logements publics, ce sont des enfants pour l'école, des clients pour la boulangerie, pour les commerces de proximité. Si les personnes résidentes sont propriétaires, elles vieillissent et un jour, il n'y a plus personne dans les écoles et des classes ferment. Le logement public est donc important pour le dynamisme d'un village.

M. CURIE.- Concernant l'intergénérationnel, en discutant avec certains maires, dans les communes, certaines personnes d'un certain âge ne peuvent plus garder leur maison, car il y a trop d'entretien, mais elles aimeraient bien rester sur le village. Actuellement, il n'y a aucune proposition. Nous essayons de faire cela dans ces programmes intergénérationnels que nous proposons maintenant.

Je voudrais remercier les six élus qui participent de façon active à tous les conseils d'administration de GBH (Grand Besançon Habitat), en particulier Gérard VAN HELLE, président de la Commission d'attribution des logements. Je le cite, car il est là toutes les semaines pour attribuer des logements. Sa présence est donc importante à l'Office. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. LE PRÉSIDENT.- Christophe, je sais ce que tu vas dire, car tu as déjà dû me le dire : on déconstruit plus que l'on ne construit.

M. LIME.- Je l'ai déjà dit plusieurs fois, tout le monde l'a compris. Je n'ai pas l'impression de toujours me répéter. Il y a la restructuration des offices qui sont un acteur important à l'intérieur de notre projet de territoire. En effet, c'est important d'avoir un office. Sommes-nous sûrs, dans le cadre des fusions des offices, de pouvoir rester majoritaires dans la future structure que l'on va nous obliger à mettre en œuvre ? Où en sommes-nous en termes de discussion dans le cadre des fusions d'office ? Je partage totalement ton avis : je trouverais inadmissible que demain, la CAGB ne soit pas majoritaire dans la future structure qui se mettra en œuvre.

M. CURIE.- Je ne peux pas donner tous les éléments, car c'est en cours de discussion. C'est très compliqué pour le respect des personnels des différents offices. Toutefois, les pistes sur lesquelles nous travaillons sont vraiment dans cet esprit. Pour moi, il est très important que l'Agglomération soit dans la gouvernance d'un office. Le deuxième élément concerne le personnel. Il s'agit de faire attention. Ce n'est peut-être pas l'objet de ce soir, mais j'étais au Congrès des HLM (Habitations à Loyer Modéré). Nous avons eu beaucoup de discussions. Nous nous apercevons que certaines pistes pourraient être intéressantes pour nous. Je peux aussi rassurer certains, car beaucoup de choses se disent sur les logements sociaux. Dans la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) qui sera votée définitivement, certaines choses sont plus intéressantes financièrement pour nos offices. Précédemment, il y avait une prime pour les offices qui avaient déjà beaucoup d'argent.

En tant que GBH, nous cotisons à une mutualisation pour donner de l'argent à des gens qui en avaient plus que nous. Ce principe existait avant. Maintenant, un dispositif de péréquation va exister dans la nouvelle loi : les offices accueillant chez eux beaucoup de gens qui reçoivent des APL (Aides Personnalisées au Logement) auront un système de péréquation, donc des recettes supplémentaires. Je crois que c'est un élément important. De plus, dans le cadre de la réflexion sur le nouveau PRU de Planoise, 1 Md€ avait été ajouté sur l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) par l'ancien gouvernement et le nouveau gouvernement a rajouté 4 Md€, ce qui fait que globalement, pour des offices comme le nôtre, quand vous déconstruisez des immeubles sur Planoise, nous serons pris à 100 % par l'ANRU, contre 80 % précédemment. Pour un office comme le nôtre, sur Planoise, nous déconstruisons 230 logements. Nous serons donc pris à 100 % par l'ANRU, ce qui est important.

Je rappelle aussi que sur la déconstruction des 408, nous serons pris à peu près à 100 % également. Ce qui restera à charge de l'Office sera compensé par le prix du foncier, le foncier appartenant à l'Office. La perte sur Brûlard sera compensée par le foncier. Cela se fait par des aides qui avaient été ajoutées par les gouvernements. Nous avons pu avoir des subventions avec l'ANRU nationale, et nous pouvons aussi remercier la Région pour Brûlard, qui a aussi donné une enveloppe de 2 M€ sur ce projet.

M. BODIN.- Je voudrais faire une remarque sur la loi ELAN qui devrait être votée la semaine prochaine. Elle stipule que les différents bailleurs doivent avoir, soit un parc de 12 000 logements, soit un chiffre d'affaires de 40 M€. Le problème que nous avons dans le Doubs est que tous les bailleurs locaux (GBH, SAIEMB, Habitat 25 et Idéha) ne rentrent pas dans ces critères. Il y aura donc un besoin de restructuration, mais ce qui m'inquiète est la capacité d'investissement future des bailleurs sur les programmes de renouvellement urbain, notamment à Planoise.

Je rappelle que sur le précédemment PRU qui était de 150 M€, l'ensemble des bailleurs représentait environ 60 % de ce montant. *Quid* du devenir de la capacité d'investissement des bailleurs à l'avenir sur une PRU qui s'étendra jusqu'en 2030 ? C'est un vrai débat de fond.

M. CURIE.- Je vais répondre sur les deux points. Les 12 000 logements concernent les OPH (Offices Publics de l'Habitat) et les 40 M€ concernent les SEM (Sociétés d'Économie Mixte). Le calcul ne se fait pas de la même manière. Pour les SEM, on raisonne plutôt en chiffre d'affaires et pour les OPH, en nombre de logements. Il y a tout de même des possibilités sur le territoire. On travaille sur le sujet, mais je ne peux pas en dire plus ce soir.

Sur la capacité d'investissement des offices, sur le PRU de Planoise, comme je l'ai dit précédemment, sur les déconstructions, nous serons pris à 100 % au lieu de 80 %, ce qui nous laisse 20 % pour investir davantage sur Planoise. Pour le cas de GBH, qui est celui que je connais le mieux, nous avons voté notre PSP (Plan Stratégique de Patrimoine) il y a environ un an. Nous l'avons revoté en juin avec l'incidence de la RLS (Réduction de Loyer de Solidarité) avec la loi ELAN. Nous l'avons fait revoter au CA. En faisant des économies chez nous ou autres, nous avons simplement changé au niveau de notre PSP. Le PSP étant sur 10 ans, nous avons une programmation de 74 logements par an et nous passons à 70, et nous n'avons pas touché aux réhabilitations pour lesquelles nous avons gardé le même nombre que celui prévu dans l'ancien PSP. Entre la loi ELAN et les compensations que nous pouvons avoir, notre PSP est quasiment identique.

Nous avons vraiment mis le point sur la réhabilitation, car c'est là-dessus que nous jouons sur la vacance. Quand nous avons des appartements qui ne sont pas corrects, nous avons de la vacance dessus et des charges importantes pour les locataires. Chaque fois que nous faisons une réhabilitation, cela s'accompagne d'une réhabilitation thermique pour faire diminuer les charges des locataires, ce qui nous paraît important.

Pour terminer, nous avons actuellement une vacance commerciale de 3,5 %. Elle est concentrée surtout sur Les Époisses. Il est vrai que nous déconstruirons une partie des Époisses, car les logements sont trop grands, ils ne sont plus adaptés. Je pense que cela nous permettra l'année prochaine, ou lorsque nous aurons déconstruit cela, d'avoir une vacance inférieure à 3 %.

Mme VIGNOT.- Pour accompagner les bailleurs de logements sociaux, ne serait-il pas nécessaire de demander au gouvernement de renoncer à la RLS qui devrait s'appliquer en 2019, de revenir à un taux de TVA de 5,5 % pour la construction et la réhabilitation de logements sociaux, et bien sûr d'engager un grand plan spécifique de relance de logement accessible à tous, avec des actions foncières, des constructions et des rénovations énergétiques ambitieuses pour répondre aux enjeux des accords de Paris ?

M. CURIE.- Je viens de dire l'inverse. Je viens d'expliquer qu'avec les incidences de la RLS, nous ne touchions quasiment pas à notre PSP. Il y a en face des dispositifs de compensation. Il y a eu beaucoup de choses, comme le Congrès des HLM l'année dernière à Strasbourg qui avait été calamiteux, très chaud. Cette année, il n'était absolument pas chaud, car les gens commencent à comprendre. Il faut savoir qu'à un moment donné, l'État a demandé à l'USH (Union Sociale pour l'Habitat) de réfléchir aux moyens pour diminuer certaines choses. Cela avait été demandé il y a 15 ans et l'USH n'a absolument rien fait. À un moment donné, l'État a dit « ce sera comme cela », et l'USH a été obligée de réfléchir aux possibilités.

Certains offices se regrouperont et je pense que c'est utile, certains étant très petits. Même avant les incidences dues à la RLS, certains au niveau national sont déjà en très grande difficulté, c'est-à-dire que les difficultés du logement social ne sont pas uniquement dues à la RLS. Il y a certaines choses à revoir dans le logement social. On demande aux collectivités de mutualiser certains éléments. Je pense que les bailleurs sociaux sont capables de mutualiser quelques éléments. Par exemple, si je parle de l'USH, l'USH Franche-Comté n'a pas encore réussi à fusionner avec l'USH Bourgogne, ce qui fait que vous payez deux locaux, deux directeurs, etc. Il y a tout de même des dispositifs de mutualisation qui fonctionnent et qu'il faut utiliser. De plus, certains offices sont très riches et vivent bien au-dessus de leurs moyens.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est surtout le cas en région parisienne.

M. VIGNOT.- Est-ce à dire que nous n'aurions pas d'impact en 2019 si nous appliquions cette réduction ?

M. CURIE.- Pour GBH, nous n'avons pas d'impact sur les 10 années à venir, car nous avons recalculé notre PSP qui est pour les 10 ans à venir. L'impact que nous avons pour nos 10 ans concerne le fait que nous passons de 74 à 70 constructions neuves par an. Tout cela est constaté sans prendre en compte les mutualisations que l'on peut avoir avec un autre organisme. C'est simplement pour GBH.

M. LE PRÉSIDENT.- Certaines choses paraissent tout de même essentielles dans tous les contacts que j'ai eus : nous voulons aussi garder le contrôle de notre outil. C'est ce qui ressort majoritairement de toutes les rencontres que j'ai pu faire.

En matière de développement économique

❖ Syndicat mixte du parc scientifique et industriel de Besançon (SMPSI)

Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant cela et Témis, Alain BLESSEMAILLE pourra compléter s'il le souhaite. De nombreux beaux projets sont en train de sortir. Nous avons un projet dans le monde de la bijouterie. Ce sont presque 400 emplois en train de se regrouper. Nous avons également un grand projet dans les industries mécaniques pour lequel nous cherchons des terrains. Notre problème est qu'actuellement, nous avons besoin de terrains de 2 ou 3 hectares pour des regroupements d'entreprises. Il y a une entreprise, dont je tairai le nom, qui compte 400 ou 450 emplois et qui est en recherche d'un terrain très vaste. Or sur Témis, nous n'en avons plus. Il faudra peut-être aller ailleurs. Il y a la zone de Chemaudin-Vaux, mais c'est compliqué. Il y a peut-être aussi des terrains à revoir à Marchaux-Chaudefontaine.

Il faudrait peut-être aussi modifier certaines emprises foncières et les réserver pour faire autre chose, du logement ou mettre des entreprises à l'extérieur. Nous avons besoin de terrains. Il y a une véritable attractivité sur Besançon pour les entreprises de très haute technologie. Par exemple, autour du CHU, il n'y a plus grand-chose de disponible. La zone Lafayette est complète. À Témis, il y a encore de la place, mais ce sont plutôt de petites et moyennes surfaces, mais pas suffisamment pour une entreprise qui voudrait s'implanter avec 400 ou 450 personnes. Nous travaillons donc sur ce sujet, et nous en discutons.

Alain, souhaites-tu compléter ?

M. BLESSEMAILLE.- Je pense que tu as dit l'essentiel. Concernant l'aménagement de nos ZAE, la plus grosse difficulté est d'équilibrer la présence des entreprises sur le territoire, mais avec des tenants plutôt de l'ordre de 3 ou 4 hectares pour des entreprises accueillant 400 à 500 personnes. À Témis, nous avons quasiment fait le tour du parc, il nous reste très peu d'hectares à développer. Nous avons à travailler le schéma de nos ZAE et je crois que lundi midi, nous aurons un gros sujet sur la table.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela se passe bien, des milliers d'emplois sont là-bas. Certes, ce ne sont pas que des créations nettes, puisqu'il y a aussi des transferts. Cela dit, ce n'est pas loin de la création nette, car lorsque l'on transfère, les anciens locaux sont généralement repris pour une autre activité. À une exception près où nous avons créé de l'habitat, lorsque les entreprises quittent un local, ce local est repris. Ce sont des milliers d'emplois créés sur Témis, et quasiment 2 500 emplois créés sur Témis Santé. S'il n'y a pas d'autre question, nous passons à la structure suivante.

❖ Société d'Économie Mixte Sedia

Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Je laisse la parole à Bernard BLETTON, le Directeur général de Sedia.

M. BLETTON.- Je représente Vincent FUSTER, président de Sedia. Comme vous l'avez vu, le fait majeur pour 2017 concerne l'absorption de la SOCAD (Société Comtoise d'Aménagement et de Développement) par la SEDD (Société d'Équipement du département du Doubs), qui intervenait sur le Jura et la Haute-Saône. Désormais, SEDD est devenue Sedia. Bien évidemment, le siège est resté sur Besançon. L'ensemble compte aujourd'hui 65 personnes, dont 50 sur le site de Besançon. L'activité est relativement soutenue avec 40 M€ de chiffre d'opérations sur 2017.

Si nous voulons citer quelques opérations importantes, nous avons l'immobilier d'entreprise avec de nombreuses opérations sur Témis et Témis Santé, notamment Bio Innovation et Innotech en cours de construction, Nous pouvons également citer une opération active en 2017 : les Hauts-du-Chazal sur la partie logement. Nous avons un peu peur pour les années futures avec la disparition de la fiscalité Pinel, mais 2017 a été une année très productive pour les Hauts-du-Chazal. Bien évidemment, nous avons également le démarrage du chantier Viotte pour lequel Sedia est constructeur, pour le compte de l'État et de la Région, de cet ensemble immobilier conçu par Brigitte MÉTRA, Paul ANDREU étant président pour l'activité de Sedia en 2017.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Bernard BLETTON ? Je n'en vois pas. C'est parfait, clair et concis. Quand sera achevé Bio Innovation ?

M. BLETTON.- Au début du premier trimestre 2019.

❖ Société d'Économie Mixte Aktya

Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser ? Lorsque nous aurons intégré Viotte, nous arriverons à 100 000 m² (10 hectares) de tertiaire, de locaux industriels sur Besançon. Sedia, comme Aktya, est une société qui ne coûte pas à la collectivité, nos budgets étant là pour équilibrer. Certes, il a fallu capitaliser, mais l'argent est là, dans le capital. Il n'y a pas de subvention annuelle pour le faire fonctionner. Bien évidemment, nous capitalisons, nous créons des fonds propres pour investir, mais nous fonctionnons avec nos recettes. Je crois que chaque année, nous dégageons de l'argent qui est immédiatement réinvesti dans d'autres opérations. Il est important aussi de voir que désormais, nous allons au-delà du territoire bisontin ou montbéliardais, nous nous étendons sur l'ensemble du territoire franc-comtois avec une forte représentation sur le Grand Besançon.

Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous continuons.

❖ Société publique locale (SPL) Territoire 25

Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la même Direction générale pour Sedia, Aktya et Territoire 25. Avez-vous des questions à poser à Bernard BLETTON en l'absence de Denis LEROUX ? Je n'en vois pas beaucoup.

Merci. Ce Conseil a été plus long que les autres fois, mais cela veut dire que ces sujets suscitent de l'intérêt et des débats. Nous avons maintenant un petit pot en bas.

Je remercie Monsieur BEAUDOUX d'être resté jusqu'au bout, de même qu'Albert DEPIERRE, Madame BELIGAT, Bernard BLETTON, et merci à ceux qui ont tout préparé, entre autres le service Communication de l'Agglo pour les diaporamas. Merci aussi à Anthony POULIN qui suit cela dans le cadre de sa délégation.

La séance est levée.